

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 Mars 2021

DP/CA

Compte rendu

Date de la convocation : 19/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARCEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Sophie ROCHER, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie DUPARQUE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Martine ROUSSEL-VANHEE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Jean-François PICHON

Étaient excusés :

*Annie DELOBEL ayant donné pouvoir à Didier LEMAITRE
Pascale HUBERT ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN
Patricia DEFRANCE ayant donné pouvoir à Pierre VERLEY
Marie CONTOIS ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC
Augustin HUGLO ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN
Denis TONNEL ayant donné pouvoir à Jean-François PICHON*

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Pierre MONIER, Peggy DEPREZ, Christine MAHMOUDI, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ.

Monsieur le Maire : *«Mes Chers Collègues, en préambule de ce Conseil Municipal, je voulais que ce moment où nous sommes tous réunis, élus de la majorité comme de l'opposition, soit l'occasion de témoigner de notre reconnaissance à Monsieur Olivier LEVREY, à un très grand professionnel, notre Directeur Général des Services, assis à mes côtés pour la dernière fois dans cette fonction puisque, dans maintenant quelques jours, il partira vers de nouveaux horizons professionnels. Cher Monsieur LEVREY, c'est le 16 mars 2015 soit, il y a un peu plus de 6 ans, que vous êtes arrivé à la tête des services municipaux de Marcq-en-Barœul. Vous disposiez déjà d'une expérience assez riche dans cette si belle fonction publique territoriale. Vous avez débuté en 1992 à la Mairie de Vichy en tant que chargé de mission auprès du directeur général des services. Quatre ans plus tard, toujours dans cette même ville de Vichy, vous deveniez administrateur général du Palais des Congrès et de l'opéra. En 1997, vous arriviez dans la ville de Bourges où vous intégrez le poste de directeur des affaires générales, de l'éducation et de l'enfance de la ville. Cinq années plus tard, en 2002, c'est à Rouen que vous êtes affecté au poste de directeur général adjoint chargé de la famille et à la politique de la ville et puis, toujours à Rouen, vous accédez en 2008 aux fonctions de directeur général adjoint en management des ressources et vous voilà en 2011 à Toulon où vous intégrez un poste de directeur général adjoint à la vie de la cité, poste que vous occupez jusqu'à faire le grand écart géographique quelques quatre ans plus tard arrivant chez nous et cette fois en franchissant une étape supplémentaire puisque vous êtes nommé directeur général des services. Je peux vous l'avouer, je m'étais renseigné auprès de mon excellente collègue parlementaire Geneviève LEVY qui m'avait dit Bernard, c'est un travailleur acharné. Mes Chers Collègues si je me suis permis de rappeler ce parcours exemplaire, c'est aussi pour rappeler la richesse, la diversité de la fonction publique territoriale et rappeler combien il faut d'ouverture d'esprit, de sens du management, de remise en question permanente pour embrasser cet horizon professionnel si riche et pourtant tellement méconnu. Cette ville de Marcq-en-Barœul dans laquelle vous avez exercé à mes côtés la fonction de directeur général de services, vous n'avez pas mis bien longtemps à en prendre la mesure, il faut dire et cela n'étonnera personne que vous l'avez déjà minutieusement étudié avant même d'y arriver car vous êtes quelqu'un de précis, de méthodique et d'organisé. Son organisation, ses finances, son patrimoine, sa sociologie et tous ses aspects n'avaient déjà plus de secret pour vous avant même que vous n'arriviez. Souvenons-nous aussi que c'est dans des circonstances un peu particulières que vous êtes arrivé à Marcq-en-Barœul puisque c'est dans un hôtel de ville en plein travaux que vous êtes entré en fonction et qu'un des premiers challenges que vous avez eu à relever a été de relocaliser temporairement les services municipaux afin d'assurer la continuité du service public. Mes chers amis, mes Chers Collègues c'était juste un travail de titan. Nous étions répartis dans des bâtiments modulaires aux pourtours de l'hôtel de ville ou aux quatre coins de la ville quant à la direction générale des services, elle se voyait confinée à la Rianderie. Il y a plus simple et plus aisé pour prendre ses marques mais le pari a été réussi. Bien d'autres challenges suivront que je ne vais pas énumérer ici sauf quelques-uns d'entre eux mais vous avez tous su les relever avec une détermination et une capacité de travail quelque peu commune. Rénover, adapter, moderniser, créer, gérer et faire face.*

Quelques exemples dans le désordre mais nous en avons obtenu mais pas en désordre. La langue française est formidable dans le désordre et le désordre. Le Pont des Arts, l'Espace Saint-Joseph et son Jardin Minorelle, ce sera sans doute pour vous une certaine frustration de ne pouvoir les inaugurer avec nous ; la transformation des quartiers et la mise en route de projets aussi stratégiques aussi essentiels comme la prochaine réhabilitation complète de la Briqueterie. Mais quel travail en amont pour préparer un dossier d'une telle ampleur dans une ville. Et puis également dans plein d'autres quartiers comme la place de la Victoire, le quartier des Hautes Voies, le dossier « Cuisine Mode d'Emploi », ce magnifique challenge, challenge de l'humain, de l'écoute et de la foi en un avenir meilleur pour chacun. La réhabilitation complète de la résidence Lézis dans ce quartier du Bourg, ce magnifique quartier hier industriel, aujourd'hui réinventé comme est en cours de l'être totalement le quartier du Pont avec les travaux considérables qui y sont réalisés. Mais aussi le développement de jardins familiaux, l'espace de loisirs Marcq Plaisance, la rénovation de la façade de l'hôtel de ville, la numérisation de la médiathèque la Corderie, la construction de crèches, le challenge incroyable de la mise en place sur Marcq-en-Barœul d'une Ecole Européenne mais également des travaux dans le sport, le sport sur ordonnance, ce challenge que nous avons été pratiquement les premiers à réaliser dans la région du Nord. Voilà aujourd'hui, Monsieur LEVREY, vous partez avec une ville en parfait état de marche, une ville qui investit dans les projets d'avenir autant que dans la proximité mais avec aussi une situation saine, des finances saines. Pour tout dire Monsieur, on ne vous a pas ménagé c'est le moins que l'on puisse dire. Mais je ne peux citer ce qui a été réalisé sans m'arrêter sur un élément incroyable, inoubliable, unique dans une vie. Je veux parler de ce qui nous a marqué depuis plus d'un an maintenant avec cette crise sanitaire qui nous frappe, qui nous meurtri, qui nous inquiète et qui nous a mobilisé, qui vous a mobilisé comme jamais personne ne l'avait été. Cette période est inoubliable dans une vie. Vous avez été là Monsieur LEVREY, chaque jour, à votre poste. Chaque matin, nous nous voyons, vous m'avez écrit, vous avez téléphoné, tard le soir, me faisant part et partageant avec moi vos inquiétudes, les difficultés au quotidien que nous avions à gérer et à régler dans la minute parce que cette crise nous a amenés à être confrontés à des problèmes tellement inattendus qu'il fallait avoir beaucoup de maîtrise de soi pour pouvoir y faire face. Mais, voyez-vous, c'est aussi pour moi l'occasion de dire que vous avez entraîné tout le monde avec vous, je vous en dis un très grand merci mais cela me permet d'exprimer aujourd'hui, également, mon immense gratitude temps à votre égard qu'à l'égard de tout le personnel municipal et un mot me vient à l'esprit, exceptionnel, les uns les autres, vous avez été tous exceptionnels de mon directeur général des services à mon directeur de cabinet, à l'ensemble de mes directeurs, à l'ensemble de mon personnel et ce personnel c'est vous qui le dirigeait. Alors à la veille du terme d'une collaboration fructueuse que nous avons entretenu durant ces six dernières années et à quelques jours de votre départ vers de nouveaux horizons professionnels, nous voulions profiter de ce Conseil Municipal pour célébrer votre parcours sur Marcq-en-Barœul et vous adresser tous nos vœux pour cette nouvelle partie de votre vie professionnelle qui va s'ouvrir et bien sûr notre reconnaissance. Cette cérémonie a quelque chose de bien particulier, il y en aura d'autres peut-être sans doute même beaucoup plus conviviales mais les formats ne sont pas simples à trouver Monsieur LEVREY dans cette période tellement difficile.

En tout cas c'est à nouveau un grand écart géographique que vous allez faire puisque vous intégrerez dans quelques jours la ville d'Albi et sa communauté d'agglomération, alors cher Olivier LEVREY, je veux vous dire combien nous avons apprécié votre compétence, votre professionnalisme, votre éthique, votre force de travail ainsi qu'un certain esprit de modernité que vous vous êtes attaché à insuffler dans le fonctionnement des services municipaux. Alors, même si votre départ n'interviendra que dans quelques jours et que nous aurons d'autres occasions, peut-être moins officielles, comme je viens de le signaler, de marquer le coup comme on dit familièrement, je voulais aujourd'hui me faire le porte-parole de l'ensemble du Conseil Municipal pour vous remercier de votre engagement au service de la Ville en vous remettant la Médaille de la Ville de Marcq-en-Barœul, la Médaille d'Or, elle est gravée à votre nom, elle est le signe d'une profonde reconnaissance que vous méritez bien sûr mais aussi un symbole de gratitude que vous allez remporter à l'égard de tous les fonctionnaires territoriaux tellement oubliés et tellement essentiels dans cette vie bouleversée que l'on partage tous ensemble. Puisque c'est maintenant le sud de la France qui vous tend les bras, je ne voudrais pas pour autant que vous perdiez le Nord, aussi outre cette médaille, je vais vous remettre un petit souvenir, un premier petit souvenir voilà. Alors voilà Monsieur LEVREY. Elle est gravée à votre nom, c'est la Médaille de la Ville de Marcq-en-Barœul. Voilà, on peut l'applaudir. [Applaudissements]

Olivier LEVREY, Directeur Général des Services : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, pour tout vous dire, je suis à moitié pris de court parce que Monsieur le Maire m'avait laissé entendre quelques surprises au cours de ma dernière semaine parmi vous et donc je me suis retrouvé à préparer des éléments ce week-end mais tout est évidemment chahuté par la présentation qui a été faite de mon parcours. Monsieur le Maire je voudrais commencer mon propos par des remerciements sincères et chaleureux pour le bel accueil que vous m'avez réservé en mars 2015, vous l'avez rappelé tout à l'heure c'était, il y a six ans, je n'ai rien oublié de ce mois de mars 2015, chacun d'entre vous, vous, les élus, les directeurs de service, les agents municipaux, vous avez tous eu à cœur de me donner du temps pour me présenter les quartiers, les sites municipaux, les Marcquois qui œuvrent pour leur Ville et puis la grande et les petites histoires de cette belle Ville de Marcq-en-Barœul. On peut dire effectivement que je prépare les choses avant mon arrivée mais rien ne vaut cet échange direct que j'ai pu avoir avec vous tous et ça a été incomparable. J'ai apprécié vos marques d'attention et votre volonté de m'intégrer dans vos vies marcquoises. Au-delà de la présentation toute professionnelle des dossiers, je voudrais aussi évoquer l'état d'esprit que j'ai découvert lors de ces premières rencontres, chaleur, simplicité, cordialité ont rythmé tous nos échanges. Il n'y avait rien d'artificiel dans tout cela et j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte pendant ces six années. Sachez que j'ai apprécié la qualité de ces relations dans les moments difficiles, dans les urgences et Monsieur le Maire en a parlé, la crise sanitaire et encore le centre de vaccination intercommunal ont pu en témoigner. Celles-ci ont toujours été marquées par un sens de l'écoute, un engagement pour développer des services aux Marcquois et surtout un attachement indéfectible à Marcq-en-Barœul. Monsieur le Maire vous m'avez accordé votre confiance depuis six ans et j'y étais très sensible.*

Une relation de proximité s'est nouée peu à peu et nous a permis de faire face, chacun dans nos rôles, aux urgences, au quotidien comme aux dossiers de fond.

Nous avons aussi eu des points de rapprochement évident pendant cette année qui vient de s'écouler et vous l'avez rappelé justement, jour après jour, en étant en capacité de décision rapide, nous avons fait face, je le crois, ainsi que les services à tous les défis de cette crise sanitaire et inédite. Marcq-en-Barœul c'est une chance, cela a été une chance dans mon parcours. Une ambiance de travail empreinte de respect mutuel, de professionnalisme et sachez que je vous garderais évidemment dans mon cœur. Je voudrais terminer mon propos en vous disant que la France est le plus beau pays du monde et que je suis un incorrigible voyageur, vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, Vichy, Bourges, Rouen, Toulon, Marcq-en-Barœul, Albi même si Madame le Maire d'Albi m'a déjà demandé ce que je faisais dans six ans parce que, en regardant mon parcours, elle a pu noter une certaine propension au mouvement. D'ailleurs, vous aurez noté sur un axe Nord-Sud, Sud-Nord un peu large mais avec un peu de mal à l'Est et à l'Ouest mais clairement le fait d'aller à la découverte de nouveaux territoires, à la découverte de nouveaux climats évidemment, à la découverte de nouvelles populations, de nouvelles cultures et c'est le ressort littéralement de ma motivation. Soyez tous remerciés à nouveau pour ce bel accueil et ces belles années de travail que nous avons pu passer ensemble et mon message s'adresse évidemment à l'ensemble des directeurs et à l'ensemble des agents municipaux avec qui j'ai noué des relations proches, je le crois. Merci à tous. Je ne souhaite pas être plus long que ça parce que l'on a un ordre du jour chargé ce matin mais on va pouvoir commencer la séance de travail Monsieur le Maire et comme d'habitude nos services ont bien préparé la séance. Merci à vous tous. [Applaudissements]

PREMIÈRE PARTIE

Mes Chers Collègues, sans transition, je déclare ouvert ce Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021 et après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Je constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Louis RANDOUX comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, alinéa 1er du code général des collectivités territoriales. Pas d'observation. Merci.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020. Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les décisions municipales tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

DÉCISIONS MUNICIPALES

ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES :
Emilie BOULET

2020_11_n0074_DEC : ETUDES SURVEILLEES : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

2021_02_n0010_DEC : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 AUX CLASSES DE DECOUVERTES ORGANISEES PAR LA VILLE

2021_03_n0014_DEC : GARDERIE SCOLAIRE : TARIFICATION POUR LES CLASSES ULIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

2021_03_n0015_DEC : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION POUR LES CLASSES ULIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES :
Françoise GOUBE

2021_01_n0005_DEC : REMBOURSEMENT à LA SUITE D'UN SINISTRE

2021_02_n0011_DEC : REMBOURSEMENT à LA SUITE D'UN SINISTRE

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES :
Jean Louis MUNCH

2021_02_n0006_DEC : PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIE DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL - AVENANT N°2 AU LOT 3

2021_02_n0007_DEC : TRAVAUX D'ELAGAGE, DE TAILLES DIVERSES ET D'ABATTAGE D'ARBRES DU PATRIMOINE ARBORICOLE DE LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

2021_02_n0012_DEC : FOURNITURE ET POSE DE PRODUITS VERRIERS

2021_02_n0013_DEC : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POLYVALENTE DANS LE QUARTIER DES ROUGES BARRES

2021_03_n0016_DEC : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POLYVALENTE DANS LE QUARTIER DES ROUGES BARRES - FIXATION DU PLAFOND D'INDEMNITE VERSEE AUX MEMBRES DU JURY INTERVENUS EN QUALITE DE PERSONNES QUALIFIEES LORS DU JURY LE 11 FEVRIER 2021

2021_03_N0017_DEC : FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE - AVENANT N°2 AU LOT N°1

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

Nous pouvons commencer nos débats. Je remercie très sincèrement les services qui ont inventé ces séparations bien utiles dans la circonstance présente et nous allons commencer ce Conseil Municipal par l'examen des décisions municipales qui n'appellent pas de vote, comme vous le savez, mais qui peuvent nécessiter des demandes d'explication. Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous avez demandé parole sur une décision vous avez la parole Madame.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjointes, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Le Groupe Marcq Ensemble Ecologiste et Solidaire approuve la décision d'appliquer le tarif des Marcquois aux enfants non marcquois des classes ULIS. Le peu de classes ULIS dans les communes voisines contraint, en effet, les familles à inscrire leurs enfants dans d'autres groupes scolaires. Prendre en compte cette réalité en adaptant le même barème que pour les Marcquois est une bonne chose mais je tiens une nouvelle fois à faire remarquer que des parents de communes environnantes n'ont pas d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans les écoles marcquoises car ils exercent leur activité professionnelle dans cette commune. Je reviens donc sur un sujet pour lequel je suis intervenu plusieurs fois c'est de demander que les non Marcquois qui ne paient pas d'impôts puissent bénéficier du même tarif que les Marcquois non imposables. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Nous n'empêchons pas les villes qui ont des enfants dans notre commune d'apporter une aide aux enfants de leur commune parce que sinon ça pose problème dans la gestion de nos propres budgets. J'écoute ce que vous avez dit Madame. Merci à vous. Pas d'autres observations sur les décisions. Très bien. Merci à vous.»*

--- oOo ---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
Monsieur le Maire		
2021_03_N°0015 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Marie-Pierre JANSSENS, Valentine ACROUTE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Jean-François PICHON, Odile VIDAL-SAGNIER,	24 à 28
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS, POLITIQUE DE LA VILLE, LIEN ARMÉE - NATION, COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES Loïc CATHELAIN		
2021_03_N°0016 : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021		
2021_03_N°0017 : PROJET DÉMOS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL POUR L'ANNÉE 2021		
ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES Emilie BOULET		
2021_03_N°0018 : DEMANDE DE FUSION DES ÉCOLES COGNACQ JAY ET LOUIS PASTEUR	Bernard GERARD, Emilie BOULET, Martine ROUSSEL-VANHEE	29
2021_03_N°0019 : CARTE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022		
2021_03_N°0020 : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARCEUL ET L'ÉCOLE EUROPÉENNE LILLE MÉTROPOLE RELATIVE A L'ACQUISITION DE FOURNITURES PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES	Bernard GERARD, Emilie BOULET, Martine ROUSSEL-VANHEE	32
2021_03_N°0021 : VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS MARCQUOIS - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020	Bernard GERARD, Emilie BOULET, Odile VIDAL-SAGNIER	33-34
CULTURE ET COMMUNICATION, GRANDS ÉVÉNEMENTS Sophie ROCHER		
2021_03_N°0022 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU NOUVEAU	Bernard GERARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Jean-François PICHON, Laurent SEAILLES	34-38

CINÉMA M'CINE-PONT DES ARTS - DÉSIGNATION DU CONCESSIONNAIRE		
2021_03_N°0023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU FESTIVAL " HAUTE FRÉQUENCE"		
2021_03_N°0024 : ASSOCIATION PROFONDHIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		
2021_03_N°0025 : AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA COMPAGNIE MASKANTETE		
ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT, AGRICULTURE, PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI Nicolas PAPIACHVILI		
2021_03_N°0026 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES AUX TRAVAUX DES COMMERÇANTS ET ARTISANS		
2021_03_N°0027 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS-DE-FRANCE		
FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE Catherine JONCQUEZ		
2021_03_N°0028 : CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES AU SEIN DE L'ÉCOLE DOLTO PEGUY	Bernard GERARD, Catherine JONCQUEZ, Emilie BOULET, Jean-François PICHON, Odile VIDAL-SAGNIER	39-41
2021_03_N°0029 : SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "MARCQ-MADAGASCAR"		
TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES Françoise GOUBE		
2021_03_N°0030 : ÉCOLE EUROPÉENNE LILLE MÉTROPOLE - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN	Bernard GERARD, Françoise GOUBE, Jean-François PICHON, Martine ROUSSEL-VANHEE	42-43

2021_03_N°0031 : RÉGULARISATION FONCIÈRE - LIMITES DE PROPRIÉTÉS HIPPODROME /42 RUE ARISTIDE BRIAND		
FINANCES, GESTION ET PILOTAGE DES CONTRATS Pascal LHERBIER		
2021_03_N°0032 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021	Bernard GERARD, Pascal LHERBIER, Loïc CATHELAIN, Pierre VERLEY, Jean-François PICHON, Martine ROUSSEL-VANHEE	12 à 23
2021_03_N°0033 : BUDGET PRIMITIF 2021 - HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES		23
2021_03_N°0034 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE POUR 2021		23
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION, RESSOURCES HUMAINES, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS Alain CHASTAN		
2021_03_N°0035 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL - MISSIONS D'INSPECTION		
2021_03_N°0036 : FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE		
2021_03_N°0037 : RECRUTEMENT DE VACATAIRES		
2021_03_N°0038 : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION	Alain CHASTAN, Martine ROUSSEL-VANHEE	44-45
2021_03_N°0039 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION		
SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MARCQUOIS Françoise EULRY-HENNEBELLE		
2021_03_N°0040 : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES SENIORS	Bernard GERARD, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Marc DELEURY, Jean-François PICHON, Laurent SEAILLES	45 à 48
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES Marie-Pierre JANSSENS		

2021_03_N°0041 : RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2020	Bernard GERARD, Marie-Pierre JANSSENS, Pascal LHERBIER, Odile VIDAL-SAGNIER	49
2021_03_N°0042 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FACE MEL POUR L'ACTION "LES FILLES ONT LE SENS DE L'ORIENTATION"		
ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SÉCURITÉ CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA GESTION DES CIMETIÈRES Jean-Louis MUNCH		
2021_03_N°0043 : ADHÉSION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)	Jean-Louis MUNCH, Jean-François PICHON	51
2021_03_N°0044 : AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE RELATIVE À L'AUTORISATION PRÉALABLE AUX TRAVAUX DE DIVISION DE LOGEMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE		
2021_03_N°0045 : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'ACCÈS AUX DONNÉES DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE MÉTROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE		
2021_03_N°0046 : LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE CONSTRUCTION	Jean-François PICHON, Martine ROUSSEL-VANHEE	52
<u>Délibération déposée sut table</u>		
2021_03_0047 : FERME AUX OIES – NOUVELLES MODALITES DE LA TARIFICATION		

Il y a sur table une délibération qui concerne la Ferme aux Oies et les nouvelles modalités de tarification. Est-ce qu'il y a un obstacle à ce que cette délibération soit examinée ? Nous pouvons donc passer aux délibérations proprement dites avec une première délibération très importante qui concerne la présentation du Budget Primitif de la Ville de Marcq-en-Barœul. Je passe la parole à Pascal LHERBIER.»

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** «*Merci Monsieur le Maire. Il y aura trois délibérations : le budget principal, le budget Annexe - Hippodrome activités diverses et une délibération concernant la fixation des taux de fiscalité directe pour l'année 2021.*

Nos ambitions pour le budget primitif 2021

Malgré des incertitudes pour l'année 2021 qui résident dans le manque de lisibilité sur la date de fin de la pandémie et la profondeur de cette crise économique et sociale.

Des ambitions maintenues et renforcées pour le BP 2021

- Le BP 2021 a été construit pour être en mesure de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire,
- Le BP 2021 a été construit pour continuer à servir les Marcquois dans leurs actions quotidiennes et les projets d'investissements à engager,
- Le BP 2021 sera, chaque trimestre, revu pour permettre de s'adapter à la situation. Il s'agira aussi d'être pragmatique pour faire face à toutes les situations.
- Le BP 2021 maintient les fondamentaux de la gestion budgétaire: stabilité des taux d'imposition, autofinancement préservé, maîtrise de l'optimisation des dépenses.

Présentation du budget primitif 2021

Ce budget matérialise la volonté de la municipalité de faire en sorte que la Ville continue à être un territoire où les notions de bien-être, de qualité de vie, de tranquillité urbaine, de mixité-intergénérationnelle et de transition écologique et sociale soient une réalité.

Le budget primitif 2021 est porteur :

- de bien-être durable dans la ville,
- de l'écologie de proximité,
- de nombreuses actions pour agrémenter la vie de chaque quartier pour toutes les générations.
- du maintien de la qualité de vie à Marcq-en-Barœul et la solidarité intergénérationnelle

Présentation du budget primitif 2021

Les éléments de comparaisons seront difficiles avec le BP 2020 pour trois raisons:

- le BP 2020 a été voté le 17 juin 2020. Il avait déjà été retravaillé en profondeur après la première période du confinement. Certaines évolutions de dépenses et de recettes avaient été entérinées auparavant,
- le passage en M57, en janvier 2021, a généré de nombreux changements d'imputations comptables, qui rendent parfois complexes les comparaisons,
- la Ville valorise, depuis 7 ans, la mise à disposition du personnel aux associations. Dorénavant, la Ville valorise aussi la mise à disposition des locaux aux associations conformément à la réglementation. De ce fait, il a été inscrit en dépense (chapitre 65) et en recette (chapitre 70) la somme de 915K€ valorisant la mise à disposition des locaux auprès de nos associations. Cet affichage réglementaire n'a pas d'incidence financière, car inscrit en dépense et en recette. Par contre, elle augmente la masse budgétaire pour 2021 et restreint la comparaison avec 2020.

Présentation générale du budget primitif 2021

Budget principal	
Fonctionnement	46 263 302
Investissement	10 705 641
Total	56 968 944

Budget annexe HAD	
Fonctionnement	846 240
Investissement	518 000
Total	1 364 240

Budget consolidé	
Fonctionnement	47 109 543
Investissement	11 223 641
Total	58 333 184

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	46 263 302,85€	Recettes de Fonctionnement	46 263 302,85
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	41 763 302,85	Dont: Recettes Réelles de Fonct	46 244 302,85
Dont : Autofinancement	4 500 000€	Dont : Opération d'ordre	19 000,00
Dépenses d'Investissement	10 705 641,38	Recettes d'Investissement	10 705 641,38
Dont: Dépenses d'équipement	10 611 267,00	Dont: financement d'équilibre	2 349 671,00
Dont: Rb d'Emprunt	0€	Dont : Cession immobilière	2 719 560,00
Dont: Opérations d'ordre	89 374,38	Dont: Dotations et fonds divers	1 061 036,00
Dont: Dépôt de cautionnement	5 000,00	Dont: Autofinancement	4 500 000,00
		Dont: Opération d'ordre et autres	70 374,38
		Dont: Dépôt de cautionnement	5 000,00
Total des Dépenses	56 968 944,23	Total des Recettes	56 968 944,23

Budget Primitif 2021 section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 613 076,15	Produits des services	3 907 554,70
Frais de Personnel	27 000 753,00	Impôts et Taxes	36 054 741,00
Autres Charges	320 000,00	Dotations et Participations	5 243 527,15
Charges Financières	00,00	Autres Produits	705 180,00
Charges de gestion et Exceptionnelles	5 829 473,70	Produits exceptionnels	333 300,00
Total Dépenses Réelles (DRF)	41 763 302,85	Total Recettes Réelles (RRF)	46 244 302,85
Autofinancement	4 500 000,00	Opération d'ordre	19 000,00
TOTAL	46 263 302,85	TOTAL	46 263 302,85

Les recettes de fonctionnement

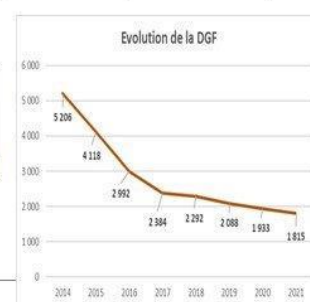
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Vare n %	Evol en €	%:RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	399 250,00	314 300,00	-21%	-84 950,00	0,7%
70 PRODUITS DES SCEs, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 813 230,00	3 907 554,70	39%	1 094 324,70	8,4%
73 IMPOTS ET TAXES	35 461 658,00	36 054 741,00	2%	593 083,00	78,2%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 040 187,30	5 243 527,15	4%	203 339,85	11,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	324 906,58	705 180,00	117%	380 273,42	1,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	19 000,00	19 000,00	0%	0,00	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELLES	344 135,00		-100%	-344 135,00	0,0%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 200,00	19 000,00	-1%	-200,00	
Total Fonctionnement	44 421 566,88	46 263 302,85	4,15%	1 841 735,97	
Total des recettes réelles de fonctionnement (RRF)	44 402 366,88	46 244 302,85	4,15%	1 841 935,97	100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement retraitées (RRF)	44 402 366,88	45 329 217,85	2,09%	926 850,97	

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

	2014	2015	2016	2017	2018	2020	BP 2021
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 098 000	2 500 000

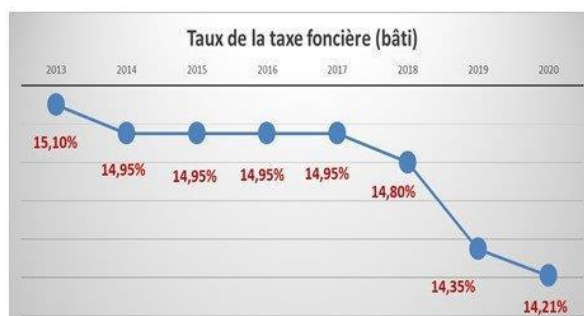
La dotation globale de fonctionnement (DGF)

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol
Dotations forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550	1 450	-100
+ Dotation aménagement (DNP)	799	649	513	469	474	426	383	365	-18
= DGF	5 206	4 118	2 992	2 385	2 292	2 088	1 933	1 815	-118



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Les taux des impôts locaux



Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2017 soit 27.46%. Il ne doit, donc, plus être délibéré.

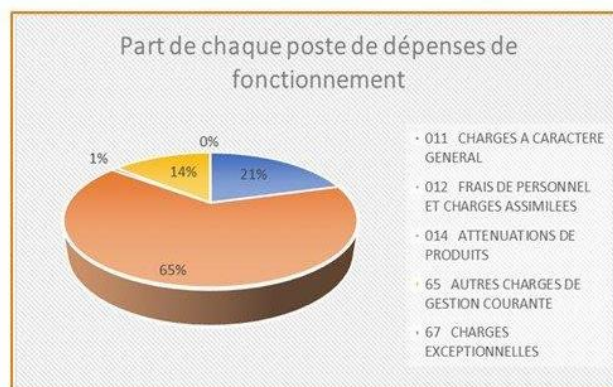
Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux communaux votés au titre de l'année 2020, soit :

- pour la taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 14.21 %,
- pour la taxe foncière communale sur les propriétés non bâties : 19.19 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales (19,29%) sur les propriétés bâties soit 33.5%.

Les dépenses de fonctionnement

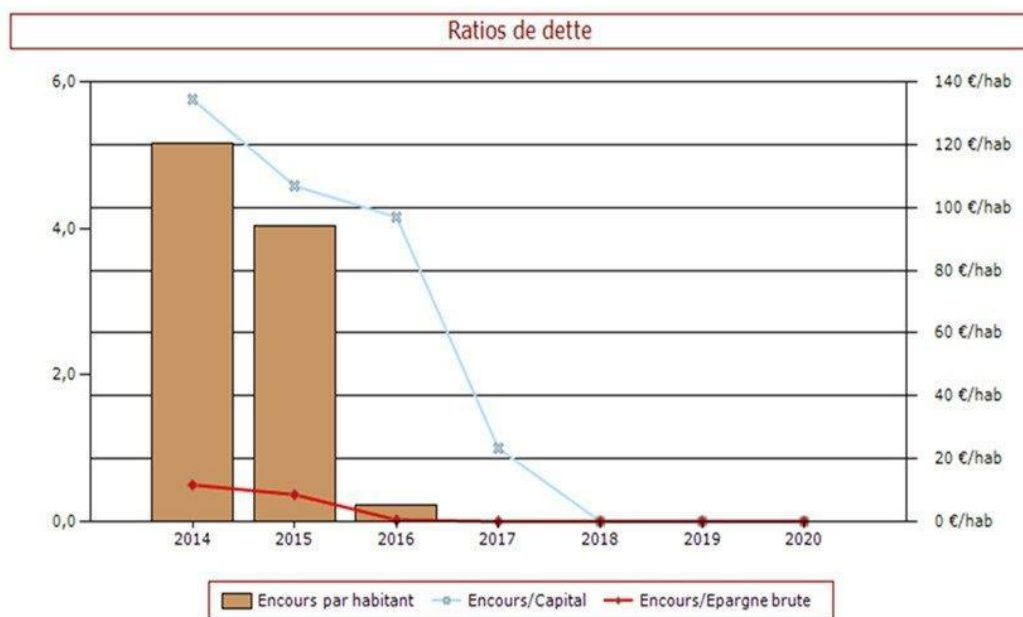
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Var en %	Evol en €	%:DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 386 971,24	8 613 076,15	2,70%	226 104,91	20,6%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	26 601 727,00	27 000 753,00	1,50%	399 026,00	64,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	320 000,00	100,00%	320 000,00	0,8%
AUTOFINANCEMENT	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00%	0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 858 661,00	5 819 465,70	50,82%	1 960 804,70	13,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 074 207,64	10 008,00	-99,07%	-1 064 199,64	0,0%
Total Fonctionnement	44 421 566,88	46 263 302,85	4,15%	1 841 735,97	
Total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	39 921 566,88	41 763 302,85	4,61%	1 841 735,97	100%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (DRF)	39 921 566,88	40 848 217,85	2,32%	926 650,97	



La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	10 611 267€	Autofinancement	4 500 000€
Dont Immobilisations Incorporelles	184 660€	Dotations et fonds divers	1 061 036€
Dont Subventions d'équipement	350 000€	Cessions	2 719 560€
Dont Immobilisations Corporelles	5 332 107€	Financement d'équilibre	2 349 671€
Dont Immobilisations en cours	4 744 500€	Opération d'ordre et dépôts	75 374,38€
Remboursement d'emprunt	0€		
Opérations d'ordre et dépôts	94 374,38€		
TOTAL	10 705 641,38€	TOTAL	10 705 641,38€

Zéro dette depuis le 1^{er} janvier 2017



Comment finance-t-on les investissements ?

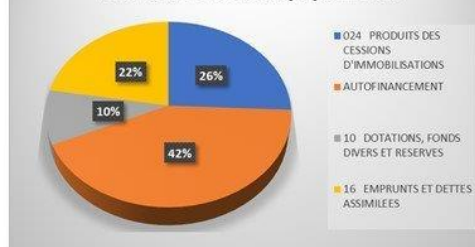
Calcul de l'épargne nette

Recettes de Fonctionnement	46 263 302€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 41 763 302€
= Autofinancement Brut	4 500 000€
- Remboursement du Capital des emprunts	- 0 €
- Autres dépenses	- 19 000€
= Autofinancement Net	4 481 000€

Le financement des dépenses d'équipement

■ L'autofinancement net	4 481 000€
■ Cessions	2 719 560€
■ Dotations et fonds divers	1 061 036€
Ressources propres: 78%	8 261 596€
■ Financement d'équilibre	2 349 671€
TOTAL	10 611 267€

Financement des équipements



2021

Une année ambitieuse au service des
Marcquois !

Les actions présentées sont susceptibles
d'évoluer au regard de la crise sanitaire.

Les priorités seront nécessairement
révisées.

Les changements et leurs clarifications
seront apportés lors de la décision
modificative.

Je vous laisse le soin de lire les différents projets pour 2021 notamment la fin des chantiers comme l'a rappelé Monsieur le Maire : la création d'un skate parc au niveau de la Ferme aux Oies, Carré des Senteurs, Jardin Minorelle, jardins familiaux, la reconstruction de l'ancienne/nouvelle crèche du buisson. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert. Chacun est libre de prendre la parole pour exposer notamment s'il souhaite mettre l'accent sur un point ou sur un autre relatif à sa délégation. Monsieur Jean-François PICHON vous avez demandé la parole. Vous avez la parole Monsieur.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-François PICHON** : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers. Comme chaque année, nous avons à nous prononcer sur le budget primitif. Avec Denis TONNEL, nous avons eu l'occasion d'expliquer nos positions lors du dernier Conseil Municipal qui portait entre autres sujets sur les orientations budgétaires. Nous y avons à nouveau affirmé nos priorités, nos divergences de vues mais également les points que nous estimions positifs dans l'action qui est menée. Ce budget 2021, la présentation que nous venons d'en avoir le rappelle, ce budget est marqué par une crise sans précédent avec les difficultés que toutes les collectivités de France rencontrent et vont rencontrer malheureusement encore tant les incertitudes sont grandes sur l'évolution de la situation sanitaire, de la situation fiscale et sur ce que cette situation sanitaire implique dans la gestion au quotidien de notre ville. Nous profitons de cette intervention pour remercier et féliciter les agents communaux de leur travail, de leur engagement au quotidien pour notre commune et ses habitants.»*

Nous savons et vous l'avez rappelé à l'occasion du petit mot que vous avez adressé à Monsieur le Directeur Général des Services, nous savons ce que les services apportent aux Marcquois et notamment aux Marcquois les plus fragiles en cette période si compliquée. Cependant, en dépit de cette crise, nous relevons que les capacités globales financières de la Ville ne semblent pas être particulièrement affectées comme ces dernières années vous menez une politique budgétaire qui repose sur une fiscalité trop forte et une accumulation des réserves. Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer votre politique fiscale, la Chambre Régionale des Comptes en faisait également état dans son dernier rapport sur la commune. Dans son rapport définitif publié en juin 2020, la Chambre nous parle bien d'un excès de prélèvement des ressources. Quant aux réserves, ce que nous appelons le bas de laine, vous annonciez qu'il était indispensable à votre politique d'investissement, les chiffres montrent qu'il n'en est rien et que le niveau des réserves ne souffre pas. A croire qu'à Marcq, le bas de laine s'est transformé en corne d'abondance. Cependant, compte tenu de la situation sanitaire sans précédent et des incertitudes importantes, nous souhaitons en ce début de mandat ne pas nous opposer à votre budget. Les circonstances actuelles demandent, en effet, un effort à chacun, aussi nous abstenons. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PICHON. Madame ROUSSEL-VANHEE vous prenez la parole sur le budget.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints, Chers Collègues. Vous présentez votre budget 2021 comme étant un budget de sortie de crise tout en prenant la précaution d'envisager un réexamen trimestriel en raison des incertitudes qui pèsent et pèseront encore longtemps sur les données politiques, économiques et sociales de notre pays. Quoi de nouveau depuis fin janvier où nous discutons des orientations budgétaires ? En premier lieu, la crise sanitaire s'est largement approfondie. La campagne de vaccination va cahin-caha, au gré des intérêts des grandes entreprises pharmaceutiques et des cafouillages gouvernementaux. L'ouverture mouvementée d'un centre à l'Hippodrome en est la preuve concrète. De plus, malheureusement, la campagne de dénigrement, les rumeurs que lancent certains sur les réseaux sociaux, ne sont pas là pour accélérer la campagne vaccinale et dissiper les a priori contre les vaccins. Votre projet de budget n'examine que très peu les conséquences économiques et sociales que va générer l'année 2021 s'ajoutant aux difficultés de l'année blanche que fut 2020. La politique gouvernementale ne prévoit guère d'y faire face. Bien au contraire. Le rapport Arthuis et les déclarations du Ministre Bruno LEMAIRE annoncent à tous les Français que, pour ne pas changer, ils n'ont qu'à se préparer à mettre la main à la poche. Car c'est sur les plus faibles, -ils ont le malheur d'être les plus nombreux-, que va retomber le poids de la dette Covid. Ils le paieront avec la réforme sur les retraites, sur l'assurance chômage, avec la fermeture progressive des services publics, on ne parle plus ici à Marcq de la disparition prochaine de la trésorerie principale, la covid ne l'a pas ressuscitée. A cela s'ajoute la baisse des dépenses pour la recherche, l'école, la santé qui restent les parents pauvres d'un pays qui dégringole dans le palmarès des grandes puissances mais curieusement on n'augmentera pas les impôts directs des plus riches et des grandes entreprises qui ont retrouvé le niveau de profit d'avant crise quand ils ne l'ont pas dépassé alors que de grands états comme les Etats Unis et le Royaume Uni le font.»*

Le budget que présente la majorité municipale reste, d'année en année, fondé sur les mêmes principes d'économie et d'endettement réduit voire nuls. Ce qui change à la marge ce sont les nouvelles contraintes comptables, réglementaires et la réponse qui s'impose aujourd'hui à la crise environnementale. La Ville reste une ville riche dont les recettes aux quatre cinquièmes sont fondées sur les impôts et taxes, une Ville qui peut se permettre de voir l'avenir de façon plus sereine que la plupart des municipalités françaises qui accusent aujourd'hui un lourd handicap et, en raison d'une politique nationale, partent profondément inégalitaires. Et, cette politique vous l'approuvez quand vous déposez un recours gracieux à propos des quotas imposés pour les logements sociaux. Un préalable. Nous n'avons pas trouvé dans l'analyse de votre projet de budget, une réponse à la remarque que je faisais au nom de mon groupe le 30 janvier quand j'évoquais l'évaluation de l'impact de la Covid sur celui-ci. Vous n'évoquez que les dépenses qu'elle a nécessitées et la baisse des recettes qu'elle a engendrée. Mais nul part, comme en janvier, je n'ai trouvé l'évaluation chiffrée des dépenses qui n'ont pu être réalisées. En ce qui concerne les impôts locaux, les incertitudes demeurent sur la compensation par l'Etat et de la disparition progressive de la taxe d'habitation mais si cette année le taux d'imposition de la taxe foncière est inchangé, que prévoyez-vous à l'avenir ? Les moyens financiers dont vous disposez, la sécurité budgétaire que vous apporte l'impôt et les droits de mutation forcément élevés dans une ville favorisée par la spéculation foncière et immobilière vous permettent d'inscrire au budget 4,5 millions d'euros d'autofinancement mais c'est grâce aussi à des économies sur le fonctionnement et sur les personnels et aussi grâce à la vente de notre patrimoine foncier immobilier, il nous apparaîtrait donc normal que la Ville puisse s'engager dans une politique beaucoup plus audacieuse surtout dans trois domaines aujourd'hui essentiels celui de la transition écologique, des services à la population et du social. Le rapport de synthèse consacré à la transition écologique énumère la liste des actions que vous menez souvent depuis plusieurs années et que nous avons toujours approuvé mais il nous semble aujourd'hui indispensable de monter largement d'un cran un des domaines les plus urgents, c'est la rénovation thermique des logements. La Ville peut innover, ne serait-ce que dans le domaine de l'information comme elle a déjà commencé à le faire avec la mise à disposition d'une caméra thermique. Si elle facilite la relation entre l'habitant, les dispositifs légaux et les entreprises en recensant les logements passoires et insalubres. Pour les services à la population, nous revenons sur la nécessité pour une ville de 40 000 habitants dans le contexte épidémique que nous sommes condamnés à vivre et peut-être à revivre, d'un centre de santé organe de prévention et de liaison entre la population et les professions de santé. Les activités sportives sont nombreuses et variées sur la commune mais la pandémie va déstabiliser les ressources financières de nombreux clubs dans votre budget je n'ai pas trouvé de mesures compensatoires destinées à porter un regard spécifique sur chaque situation. Dans domaine social, nous ne pouvons que nous étonner que le budget du CCAS soit contraint de rester sensiblement le même. C'est par une politique volontariste de connaissance systématique du terrain que nous pourrions aider les familles qui ne font pas naturellement la démarche par elles-mêmes. Je ne reviens pas sur ce que j'ai déjà largement évoqué dans le débat budgétaire au nom de notre liste, vous comprendrez que nous jugeons la situation exceptionnelle que nous vivons suffisamment inquiétante sur le plan social et écologique et les possibilités financières de la ville de Marcq suffisamment larges pour qu'un budget encore plus généreux nous soit proposé. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : «Merci Madame ROUSSEL. Je vais demander à Monsieur LHERBIER de faire les premières réponses où toutes les réponses.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Je voudrais répondre un premier temps à Monsieur PICHON sur les impôts. Comme vous le savez, la taxe d'habitation va être complètement supprimée en 2023. Nous avons donc comme levier unique la taxe foncière qui concerne les propriétaires marcquois. Le taux de la Ville est de 14,29%, il est le plus faible du Département. La part de taxe foncière du Département est transféré vers les villes avec un taux identique pour tout le monde donc si on ajoute notre taux le plus faible à un taux identique, le résultat des deux est de 33,50 % de la base locative c'est le taux le plus faible du Département. Il s'agit du seul levier de notre autonomie financière sachant que par rapport à la taxe d'habitation il nous manque encore près de 5 millions d'euros que l'Etat va compenser mais jusqu'à quand, ça nous ne le savons pas. La base dite locative, vous me direz, est élevée à Marcq-en-Barœul mais je vous rappelle que cette base est le reflet du dynamisme du marché immobilier marcquois. Pour Madame ROUSSEL, l'impact de la Covid, je vous le rappelle, est en page 8 du rapport d'orientation budgétaire, vous verrez tout ce qu'il y avait déjà été dit concernant cet impact. Par contre vous mélangez quand vous dites que c'est grâce aux cessions que nous avons pu avoir un autofinancement de 4,5 millions, non ça n'a absolument rien à voir, les cessions s'ajoutant à l'autofinancement. L'autofinancement étant la soustraction entre les recettes et les dépenses, c'est grâce effectivement aux efforts des services que nous avons un autofinancement. Cet autofinancement vient en complément des cessions, l'emprunt d'équilibre vient encore abonder pour, en fait, arriver à pouvoir investir dans la ville. Donc ce n'est pas les cessions qui font que nous avons un autofinancement important.»*

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un demande la parole pour apporter un éclairage particulier par exemple sur sa délégation ? Oui Pierre VERLEY.

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY :** *«C'est juste pour apporter une petite précision sur les diagnostics énergétiques et les caméras thermiques. Ce sont des actions qu'on fait déjà dans la Ville de Marcq-en-Barœul.»*

Monsieur le Maire : *«Oui effectivement, Madame ROUSSEL l'a signalé mais au-delà de ces caméras thermiques, il y a bien d'autres orientations qui vont véritablement dans le sens vous indiquez Madame ROUSSEL ; je prends un exemple, avenue de l'Europe, il y a eu des travaux incroyables qui ont été réalisés pour transfigurer les immeubles qui étaient anciens, pour les isoler complètement et la Ville y a participé d'ailleurs financièrement en apportant une aide au bailleur social qui a effectué ces travaux. C'est totalement dans notre politique effectivement depuis très longtemps d'agir dans ce sens comme dans le domaine du développement durable sous l'expertise de mon Adjoint Pierre VERLEY qui est vraiment un passionné de la question, qui fait beaucoup de choses dans la Ville je pense incontestablement que nous sommes plutôt en avance qu'en retard dans ce domaine. Voilà. Je voudrais que Loïc CATHELAIN puisse prendre la parole aussi.»*

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : *«Je voulais dire un mot sur le CCAS et rendre notamment un hommage à tous ces agents qui ont été particulièrement, vous pouvez vous en douter, nous en avons déjà parlé, mobilisés pendant la crise sanitaire. Je rappelle que le CCAS est un établissement public de la Ville, il est composé de 80 agents, il est particulièrement bien doté, il est au plus près des Marcquois en période normale mais aussi en cette période de crise sanitaire que nous vivons. Je tiens à vous remercier Monsieur le Maire et remercier mon collègue Pascal LHERBIER puisque le budget du CCAS connaît une hausse quand même assez importante de 25 000 euros voilà. La ville accompagne le CCAS et accompagne les actions que nous mettons en place, nous avons des agents qui sont plus près des Marcquois, qui les reçoivent, qui vraiment les accompagnent dans les problématiques qu'ils peuvent rencontrer, nous avons un CCAS qui fonctionne et donc une action sociale qui fonctionne particulièrement bien sur la Ville de Marcq-en-Barœul.»*

Monsieur le Maire : *«Je pense que l'ensemble des explications ont été données. J'en ajouterai juste une remarque complémentaire, comme l'a indiqué Pascal LHERBIER tout à l'heure, nous ne nous interdisons pas de revoir régulièrement le budget de la Ville de Marcq-en-Barœul en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et si jamais il y avait des besoins particuliers que ce soit pour les clubs sportifs ou dans d'autres domaines, nous sommes bien sûr très à l'écoute. Je peux vous dire que, les clubs sportifs avec Didier ELLART, nous les voyons très régulièrement. Didier fait notamment des visio-conférences avec les clubs, est présent sur le terrain, moi-même je suis régulièrement en contact avec eux donc nous serons bien sûr tout à fait à l'écoute comme nous le sommes dans tous les domaines, Sophie ROCHER pour la Culture et Emilie BOULET... je ne vais pas faire le tour de tous les politiques puisqu'effectivement nous sommes tous concernés et très attentifs. Nous ne nous interdisons pas de faire de nouvelles réunions de notre Conseil Municipal pour apprécier la portée des gestes de solidarité qu'il faudrait le cas échéant faire pour autant que ce soit justifié parce qu'il y a aussi dans certains cas des associations qui n'ont pas effectué les missions ou les projets qu'elles avaient prévu. Nous sommes donc très attentifs à tout ce qui se passe dans le milieu associatif de manière globale dans la Ville de Marcq-en-Barœul. Je pense que nous avons fait le point. Je remercie Monsieur PICHON pour ses propos, nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout et je le conçois mille fois, je note que c'est une abstention positive dans une situation aussi délicate que celle que nous vivons tous aujourd'hui et puis je respecte bien sûr l'opinion des uns et des autres et nous ne sommes pas obligés effectivement d'être tous d'accords. En tout cas, je sais que tout le monde travaille de tout son cœur pour faire en sorte que dans cette situation tellement dramatique, nous sommes tous à notre poste et présent et je vous en remercie les uns les autres comme je remercie les services et mon Directeur des services financiers parce que je peux vous dire qu'avec la réforme de la comptabilité publique c'était quand même un certain challenge à relever incontestablement que s'ajoute à cela des incertitudes financières extrêmement importantes, c'était un super challenge. Merci à tous. Nous pouvons voter.»*

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)
 Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
 Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021-03-0032DEL est adoptée à la majorité absolue

Il y a trois délibérations : le budget principal. Pas d'observation ?

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : *«Oui sur le budget annexe pour dire que les investissements correspondent aux travaux qui seront effectués à l'Hippodrome, nous profiterons effectivement du moment des vacances pour faire quelques travaux d'aménagement.»*

Monsieur le Maire : Très bien alors nous pouvons voter cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES (HAD)

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
 Écologiste et Solidaire)
 Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021-03-0033DEL est adoptée à la majorité absolue

Nous avons à voter maintenant les taux de fiscalité de la ville de Marcq-en-Barœul. Comme nous l'avons expliqué dans la délibération, il y a facialement le taux du Département qui s'ajoute au taux de la Ville mais nous ne changeons pas les taux comme vous avez pu le constater. Il faut quand même rappeler qu'il y a 60% des Marcquois qui ne payent plus de taxe d'habitation à ce jour et que pour les 40% restants, il y a annuellement une diminution de 30% de leur taux de prélèvement ce qui est une diminution considérable pour les uns et pour les autres.

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
 Écologiste et Solidaire)
 Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0034DEL est adoptée à la majorité absolue

Je vous en remercie. Vous avez fait valoir vos demandes d'intervention sur les autres délibérations mais on va les prendre dans l'ordre. La première délibération concerne le règlement intérieur des conseils de quartier. Vous le savez, on en a beaucoup parlé, il y a eu des débats extrêmement importants qui ont eu lieu entre les uns et les autres, des réunions, des écoutes, une lecture ligne par ligne et je voudrais passer la parole d'abord à Marie-Pierre JANSSENS pour présenter cette délibération mais peut-être avec Jean-Louis MUNCH avec Valentine ACROUTE et, bien sûr, Pierre VERLEY qui a été très actif aussi sur cette délibération est là pour renseigner l'ensemble des conseillers sur tout ce que nous avons mis en place.

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS :** *«Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Depuis 2002, la Ville de Marcq a mis en place les comités de quartier. Il s'agit de la démocratie de proximité qui permet aux habitants participer à la vie locale et d'être au cœur de l'action dans leur quartier. Avec le nouveau mandat, la Ville renouvelle le dispositif par la mise en place de conseils de quartier. Lors du Conseil Municipal de janvier 2021, la nouvelle délimitation des quartiers a été approuvée. Après cette étape, il convenait de préparer le règlement des conseils de quartier qui vous est présenté aujourd'hui. Le but est que tous les conseils de quartier fonctionnent de manière similaire et dans la même temporalité. La Ville compte huit quartiers qui seront répartis en six conseils de quartier, deux quartiers étant regroupés et le quartier de la Briqueterie en politique de la ville a sa propre instance. Les conseils de quartier sont un lieu d'écoute, d'information et de débats concernant la vie du quartier dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ces conseils seront des relais entre les élus et les habitants. Dans chaque conseil de quartier, des commissions aborderont les sujets qui sensibilisent les Marcquois quand ils sont consultés. Je passe la parole à Valentine pour la suite de la présentation. Merci.»*

➤ **Intervention de Madame Valentine ACROUTE :** *«Merci Marie-Pierre. Comme il a été évoqué par Monsieur le Maire, la construction de ce règlement intérieur est le fruit d'un travail commun et concerté. Tous les membres de la commission ont eu la possibilité à plusieurs reprises de pouvoir émettre des propositions pour modifier ou compléter le règlement intérieur présenté ce matin à la fois sur les rôles des membres, la composition et le fonctionnement. Suite à l'appel à candidatures effectué sur le volet « composition », les conseils de quartier seront composés de cinq candidats tirés au sort, cinq candidats désignés de manière à s'assurer une représentativité de chaque composante de quartier et une parité femmes-hommes et de représentants d'associations après avoir également préalablement candidaté. A noter que chaque groupe peut désigner un Conseiller Municipal pour le présenter. Lui seul pourra siéger au sein de ce conseil de quartier. Il a également été évoqué la spécificité du conseil de quartier Bourg/Centre-Ville/Belles-Terres, intégration du quartier des Belles-Terres au conseil de quartier Bourg/Centre-Ville et Belles Terres dû à la spécificité de ce quartier dont la densité de population est moindre de par l'existence des 400 hectares de terres agricoles. Pour ce conseil de quartier, la composition sera la suivante : cinq candidats désignés pour le quartier Bourg/Centre-Ville ; cinq candidats désignés pour le quartier des Belles-Terres et aucun changement avec les cinq candidats tirés au sort. Au niveau du fonctionnement, le règlement intérieur prévoit la fréquence suivante : une réunion tous les deux mois.»*

Nous souhaitons que le premier travail abordé par le conseil de quartier soit la participation à la prochaine édition du budget participatif afin de pouvoir coller à son agenda et d'assurer une représentation de chaque conseil de quartier. Je laisse désormais la parole à Jean-Louis sur le contenu des commissions.»

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH :** *«Les conseils de quartier vont travailler sur l'ensemble des problèmes qui seront remontés d'abord dans le cadre des permanences qui auront lieu dans les différents quartiers et s'appuieront également sur le travail des commissions thématiques que nous aimerions mettre en place dans le cadre du conseil de quartier. Dans un premier temps, nous vous proposons de mettre en place quatre commissions : une première commission sur «la mobilité dans mon quartier», la deuxième commission «du vert dans mon quartier», la troisième «la tranquillité-prévention» et la quatrième commission «la promotion du budget participatif ». Alors bien sûr ce n'est pas fermé et des thématiques libres pourront être créées suivant les besoins et les enjeux propres à chaque quartier.»*

Monsieur le Maire : Merci. Pierre tu voulais dire quelque chose ?

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY :** *«Je voulais effectivement compléter que ce dispositif des conseils de quartier viendra enrichir un dispositif global sur l'ensemble des projets de démocratie participative en lien avec les jeunes, les enfants et les aînés pour créer de la transversalité autour des différents sujets et du partage d'informations.»*

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Alors, nous ouvrons le débat. Madame Odile VIDAL-SAGNIER si vous voulez bien prendre la parole.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Monsieur les Adjoints, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Beaucoup de remarques ont déjà été formulées à la lecture du règlement intérieur des conseils de quartier quant à la représentation des habitants de ces instances. Tout d'abord, cinq personnes tirées au sort et cinq choisies sur dossier par les adjoints de quartier. Quels seront les critères sur la sélection des représentants choisis sur dossier ? Nous pensons que les Marcquois qui se sont tous investis en proposant leurs candidatures sont à même de représenter leur quartier. Dans certains quartiers en raison du nombre d'associations et de commerce, ces représentants pourraient peut-être plus nombreux. C'est dans ces instances que les préoccupations des Marcquoises et des Marcquois doivent être entendues. Ensuite puisque sont mis en avant dans les délégations les nouveaux Marcquois, pourquoi ne pas laisser la possibilité pour eux d'intégrer au fil de leur arrivée, ces conseils de quartier ? Il a été constaté même si c'était en visio que certains d'entre eux avaient des idées fortes, ils avaient une expérience dans d'autres villes. Nous avons également bien compris qu'une grande importance sera donnée aux différentes rencontres organisées régulièrement sur la Ville en réunion ou par les réseaux sociaux interposés. De plus, comment seront informés les citoyens des décisions prises lors des réunions ? Par l'intermédiaire du magazine municipal, par les réseaux sociaux ? Nous proposons de mettre les comptes-rendus dans les panneaux d'affichage qui existent déjà dans les différents lieux de*

réunion. Enfin, il a été annoncé lors de la commission du 17 février que la réunion du 9 avril pour le tirage au sort se ferait par visio. Comment est-il possible de procéder à un tirage au sort en vision ? Il est essentiel que les élus de l'opposition soient présents lors de ce tirage au sort. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : Merci Madame. Monsieur PICHON.

➤ Intervention de Monsieur Jean-François PICHON : *«Monsieur le Maire, merci. Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers. La loi n'impose pas aux communes de moins de 80 000 habitants, la création de conseils de quartier. Depuis près de 20 ans, soit à l'époque où vous vous êtes installé pour la première fois dans ce fauteuil, Monsieur le Maire, la Ville de Marcq a entendu mener une politique volontariste en la matière. Nous pourrions nous en réjouir mais l'absence de bilans objectifs et tangible de cette double décennie des comités de quartier interroge. Si la culture de l'évaluation n'est pas très développée d'une façon générale dans les affaires publiques nous regrettons, que sur ce sujet, la Ville ne soit pas exemplaire. Pour ce qui est de l'avenir, le document proposé à l'appui de la délibération me semble bien maigre. Quatre pages, particulièrement aérées, une fois que l'on a retiré la carte et le tableau annexé. Formellement, le document ne porte même pas de titre. S'agit-il finalement d'un règlement comme le laisse entendre la délibération ? D'une charte comme le sous-entend l'annexe 2 concernant la déontologie ? Ce terme déontologie interroge également. La déontologie se définit comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession. Doit-on en déduire que les conseils de quartier seraient une affaire de professionnels ? De quoi avez-vous peur ? Que craint votre majorité en optant pour une désignation de la moitié des membres de chaque conseil par vos adjoints ? Craignez-vous avec votre majorité le débat et la confrontation des idées ? Enfin il est regrettable qu'avec votre majorité vous ayez pris cette fâcheuse habitude, aujourd'hui, nous examinons ce projet de délibération alors qu'une fois de plus, le projet, les recrutements, la publicité sont déjà bien en route, que la date des tirages au sort est même fixée et les invitations pour une visio envoyées. Nous rejetons votre vision étroite des comités de quartiers. Nous déplorons la diminution du nombre d'élus de quartier seulement trois aujourd'hui. Nous dénonçons leur composition partisane et orientée. Nous nous révoltons face à votre mépris de la représentation municipale qui considère ce Conseil comme une chambre d'enregistrement. Non, Monsieur le Maire, nous ne partageons pas la même vision de la démocratie participative, ni la même vision de la démocratie au vu de la manière dont vous considérez cette assemblée. C'est pourquoi Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération. »*

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PICHON. Est-ce que quelqu'un veut bien répondre ? Pierre peut-être.

➤ Intervention de Monsieur Pierre VERLEY : *«Bonjour à tous. Mes Chers Collègues, Vous ne manquez pas beaucoup d'air Monsieur PICHON. Arrondir les angles à des fins politiques certes, pourquoi pas, mais verser dans la malhonnêteté je trouve ça un peu désagréable.»*

Sur les quatre réunions organisées depuis le début de ces sujets, sachant que le sujet arrivé sur la table puisque c'était dans nos projets et dans l'histoire de la Ville, aucune, absolument aucune proposition n'a été faite ni par vous, ni par votre prédécesseur. Pourtant toutes les remarques soulevées par les oppositions et je remercie Madame Odile VIDAL-SAGNIER d'avoir relevé un certain nombre de points qui ont tous été débattus et sur lesquels nous avons trouvé une convergence. Il y a bien eu débat, il y a bien eu proposition, il y a bien eu échange et cela à l'occasion de quatre réunions de travail auxquelles vous étiez tous représentés. Ça semble un peu difficile d'entendre aujourd'hui l'ensemble de vos remarques.»

➤ **Intervention de Madame Valentine ACROUTE :** *«Je suis également surprise de voir Monsieur PICHON aussi expressif étant donné que comme il vient d'être précisé par Pierre, Monsieur PICHON n'a formulé absolument aucune remarque et demande de modification du règlement intérieur. Celui-ci a été lu ligne par ligne avec sur chaque point : « Bonjour. Est-ce que vous avez des demandes de modification et des remarques ? », vous en avez formulé absolument aucune. Et sur le volet « représentation » comme il a été déjà évoqué à plusieurs reprises, pourquoi une désignation nous avons choisi aussi à la fois un tirage au sort et une désignation pour veiller à la représentativité de chaque composante de quartier et pour veiller également à la parité femmes-hommes.»*

Monsieur le Maire remercie Valentine et passe la parole à Loïc CATHELAIN.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Oui, je comprends mes collègues parce qu'il y a des critiques qui sont acerbes. On dit sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteuse mais compte tenu qu'il y a eu un groupe de travail où toutes les sensibilités ici présentes ont pu participer où vraiment ça s'est fait de façon très ouverte, moi j'ai animé une des réunions parce que Pierre tu ne pouvais pas être là et vraiment j'ai laissé une liberté totale de parole, nous avons lu ligne par ligne le règlement intérieur. Toutes les remarques qui ont été prises en compte, en tout cas, sous ma présidence pendant la réunion, je ne me souviens pas d'ailleurs que de Monsieur PICHON soit intervenu donc effectivement il y a de quoi être étonné aujourd'hui de ces remarques particulièrement acerbes.»*

Monsieur le Maire : *«Moi, je suis un peu estomaqué parce qu'effectivement ce que je regrette c'est que quand il y a des réunions de commissions, un élu qu'il soit de la majorité ou de l'opposition ne dit strictement rien et ça, nous l'avons à peu près dans tous les domaines c'est-à-dire que nous avons l'impression Monsieur PICHON mais je ne vais même pas faire de procès personnel mais, que votre groupe, à chaque fois qu'il y a une réunion de commission, vous vous taisez pour garder une espèce d'effet de manche en Conseil Municipal. Vos observations Monsieur PICHON ne sont que sur la forme. Vous commencez par dire c'est vachement bien, on a été précurseur, il n'y a pas eu de bilan, il y en a eu un petit quand même puisque, il y a un an, les Marcquois nous ont fait confiance à 73,3 % donc c'est quand même un joli bilan.»*

Quand je vois toutes les réunions que nous avons pu faire dans le précédent mandat que ce soit en visio ou en présentiel, tous les moyens que nous avons mis en place pour discuter avec la population, ils nous ont été assez reconnaissants en considérant qu'ils pouvaient nous élire avec 73,3%. C'est très bien qu'il y ait une majorité et une opposition mais l'opposition doit aussi apporter sa contribution dans les réunions de travail que nous faisons et être objectif, il s'agit pas de relire le dictionnaire et nous faire à chaque fois le commentaire sur la définition d'un mot ou être dans le pointillisme juridique, ça c'est sur la forme ça, sur le fond ce qui est important c'est que nous avons ligne par ligne relu ce document avec vous et Madame Odile VIDAL-SAGNIER y était extrêmement présente à ces réunions. Nous en avons discuté avec l'autre groupe d'opposition, nous ne pouvons pas être d'accord forcément sur tout mais en l'espèce toutes les observations qui ont été faites, je le dis parce que c'est vrai, toutes les observations qui ont été faites par le groupe présidé par Madame Odile VIDAL-SAGNIER ont toutes été prises en considération toutes, voilà il n'y a pas une ligne qui n'a pas été relue, nous sommes bien d'accord, toutes les lignes ont été relues ? Donc, je crois qu'il y a à un moment donné, je veux bien que l'on essaye ..., c'est la politique mais je crois qu'il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas exactes, nous avons été vraiment dans l'écoute et nous étions dans la participation et le respect de chacun. Nous allons voter, chacun se positionne comme il l'entend. Maintenant il nous appartient de faire vivre ces comités de quartier comme nous l'avons toujours fait, nous savons très bien qu'en ce moment c'est difficile, ça nous manque à tous de pouvoir rencontrer comme nous le faisons par le passé les gens dans la vie de quartier, dans les associations, dans les conseils de jeunes, dans les conseils de seniors, dans tout ce que nous faisons tous ensemble. Nous allons essayer de travailler de manière positive sur un sujet qui est un très beau sujet et qui est tout à fait fondamental. Après ces quatre réunions, j'allais dire minimum, puisque certains savent très bien que, à chaque fois qu'ils ont demandé à me parler de ce sujet, je les ai largement écoutés et que nous en avons largement débattu, nous allons maintenant passer aux travaux pratiques. Nous avons anticipé pour que les tirages au sort ne puissent intervenir qu'une fois que la délibération soit votée mais comme ça nous ne prenons pas trop de retard par rapport à cette période de Covid où franchement c'est dur de gérer une ville comme si de rien n'était, il faut quand même le comprendre tout ça. Nous allons faire le 9 avril le tirage au sort et puis nous avons des adjoints de quartier particulièrement actifs et les élus d'opposition participeront à ce même travail. Nous allons voter.»

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

le groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq ne prend pas part au vote

La délibération 2021_03_0015DEL est adoptée à la majorité absolue

Nous abordons maintenant les délibérations de Loïc CATHELAIN sur notamment la programmation de la politique de la Ville 2021.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Merci Monsieur le Maire. Deux délibérations, mes Chers Collègues, l'une d'entre elles concerne la programmation de la politique de la ville. Nous sommes entrés en politique de la ville en 2015 sous la houlette de ma collègue, Sophie ROCHER et nous avons souhaité mettre l'accent, à l'époque, notamment sur la réussite éducative et c'est le sujet de notre délibération. Elle concerne la subvention accordée à l'association «La Sauvegarde du Nord» qui s'élève à un montant de 45 790 euros c'est vraiment quelque chose d'important. Nous avons eu la chance de pouvoir entrer en politique de la ville parce que nous avons notre quartier prioritaire de la Briqueterie. Nous mettons l'accent sur l'école Charles Péguy et donc «La Sauvegarde du Nord» fait un travail considérable, nous avons pu nous en apercevoir en tout cas en commission, nous avons présenté le bilan assez conséquent de «La Sauvegarde du Nord» dans ce quartier qui accompagne individuellement et de façon personnalisée des familles et des enfants, un accompagnement très important sur la scolarité. La deuxième délibération concerne la subvention que nous accordons au centre social et culturel dans le cadre du projet Démos. Le centre social et culturel accompagne en fait cinq enfants qui apprennent la musique avec l'Orchestre National de Lille, c'est le projet Démos. Les enfants ont reçu un instrument de musique et c'est un énorme travail qui demande un suivi et c'est ce que réalise donc le centre social et culturel.»*

Monsieur le Maire : *«Merci qui veut prendre la parole sur ces deux délibérations ? Il n'y a pas de demande de prise de parole. En tout cas, ce sont deux très belles actions menées par la Ville et par le Conseil Municipal.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0016DEL est adoptée à l'unanimité

Maintenant nous avons les délibérations de Emilie BOULET pour l'Enseignement.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** *«La première délibération porte sur la fusion entre les écoles Cognacq-Jay et Pasteur à la demande du DASEN. Ces deux écoles comportent respectivement quatre classes en maternelle et six classes en élémentaire et ce qui est important de noter, c'est que ces écoles sont sur une même aire qui constituent un groupe scolaire homogène et cohérent. La directrice de l'école est déjà en poste depuis septembre 2020, elle assure déjà la direction de ce groupe scolaire. On se rend compte que cela a permis de renforcer les liens entre les deux écoles et les parents d'élèves et les enseignants sont unanimes pour dire que ça donne une vraie dynamique à l'école. C'est à mon sens une véritable opportunité pour le quartier et pour son dynamisme.»*

La deuxième délibération porte sur la carte scolaire, toujours à la demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui nous a informé Monsieur le Maire et moi-même des dispositions prises pour la rentrée. Nous avons un retrait de postes à l'école Matisse et un à Derain. Je rappelle que dès que nous avons moins de 25 élèves par classe, l'Education Nationale retire un poste et nous avons également trois ouvertures de classes dont nous pouvons nous féliciter, une à l'école Ferry et deux à l'Ecole Européenne.

Le Conseil Municipal sollicite le Directeur Académique des Services pour qu'il réexamine la situation des écoles Matisse et Derain en fonction des effectifs de la rentrée.»

Monsieur le Maire : Madame ROUSSEL vous avez demandé la parole, vous avez la parole.

➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Oui. Monsieur le Maire, Chers Collègues. J'interviendrais sur ces deux délibérations puisqu'elles viennent d'être exposées concernant la fusion des écoles Cognacq-Jay et Pasteur, donc j'interviens au nom de mon groupe. Il y a quelques années le principe de la fusion avait déjà été évoqué à l'époque, parents comme enseignants avaient démontrés qu'une direction pour chaque établissement était importante du point de vue pédagogique. Aujourd'hui les fermetures de classes à Pasteur et à Cognacq-Jay rendent la démarche plus facile pour vous. Et demain les fermetures deviendront-elles plus supportables dans ce groupe scolaire qui a marqué bien des générations. L'an dernier avec le départ de la directrice de l'école maternelle, un poste d'enseignant a été supprimé. Vous me direz que durant cette année la direction était bien assurée par Madame BURKLE et que les garanties ont été données pour l'année prochaine. Qu'en sera-t-il des relations parents-direction et enseignants ? Puisque on sait très bien que c'est assez compliqué de par la situation sanitaire mais également par la présence d'une directrice pour dix classes. Même si vous pouvez donner des garanties pour l'avenir de ce groupe scolaire, je souhaitais voter en préalable contre cette délibération mais je fais confiance aux membres du conseil d'école et je m'abstiendrai et je pense ainsi que mes collègues.*

D'autre part concernant la carte scolaire, une nouvelle fois vous déplorez la fermeture de deux classes l'une en maternelle l'autre en primaire. Déplorer c'est bien, condamner serait mieux. Je regrette vivement cette décision au regard de la période de crise sanitaire que nous traversons où de nombreux élèves notamment les plus fragiles et vulnérables sont en situation de décrochage. Rappelons qu'ils pourraient supporter pour certains, des fermetures temporaires de leur classe liées à la présence de cas de Covid en 2021. Tout est particulièrement préjudiciable et difficile pour les élèves comme pour les enseignants, les suppressions de classes vont renforcer les exclusions et le phénomène de décrochage et vous le savez très bien. L'académie de Lille et notre Ville ont déjà payé un lourd tribut en matière de suppression de postes dans les écoles publiques. Un constat de plus dans ma réflexion. Je pense que cette année encore en maternelle, les inscriptions en cours d'année pour un enfant de 3 ans ne sont pas acceptées. Quelle solution ont les parents ? Où les inscrire ? Où cet enfant continuera son cursus scolaire. J'ai la réponse et vous l'avez également. Je pense que nous voterons contre cette délibération. Merci.»

Monsieur le Maire : Merci Madame.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : *«Pour répondre sur la fusion que ce soient les parents d'élèves ou les enseignants vraiment tout le monde est unanime pour dire qu'aujourd'hui c'est un vrai plus. Madame ROUSSEL j'étais en conseil d'école, ne dites pas non, ils ont tous voté unanimement que ce soit les parents, la directrice et les enseignants.*

Aujourd'hui l'Education Nationale légalement a du mal à recruter des directeurs, aujourd'hui le poste de directeur n'est plus aussi valorisé qu'auparavant et c'est vrai qu'il est difficile de recruter des directeurs. Pour vous répondre sur la deuxième délibération relative à la carte scolaire bien sûr, moi aussi ça me désole que l'on ferme des classes, avec Monsieur le Maire, nous sommes désolés. Mais aujourd'hui nous avons également si vous prenez les naissances que ce soit au niveau national ou sur Marcq-en-Barœul par exemple, nous avons eu une baisse entre 2012 et 2020 de 17% de natalité. Aujourd'hui c'est réel, nous avons moins d'enfants qu'avant dans nos écoles. Pour vous répondre sur les maternelles, aujourd'hui nous demandons aux directrices d'école de prendre des enfants à partir de 2 ans et demi. Aujourd'hui l'inspectrice, Madame GODON, leur demande de prendre des enfants dès l'âge de deux ans et demi donc ils sont accueillis dans nos écoles.»

Monsieur le Maire : *«Je voudrais rajouter juste un petit mot parce qu'effectivement il y a eu un accord unanime lors de la réunion du conseil d'école et une directrice du groupe qui a été anticipée par l'Education Nationale et ça se passe très bien. Je voudrais juste apporter une précision Madame ROUSSEL, le quartier du Pont comme nous l'avons déjà dit souvent est le quartier le plus jeune et le plus dynamique en matière d'apport de populations nouvelles aujourd'hui dans la Ville de Marcq-en-Barœul et quand vous dites, il y a de plus en plus de fermetures de classes dans ce quartier et notamment dans cette école, je m'excuse de vous dire non, non Madame ROUSSEL puisque j'ai le tableau sous les yeux, quatre classes en 2019, quatre classes en 2020 et il y en aura quatre à Cognacq-Jay en 2021. Il y en avait six à Pasteur en 2019, il y en avait six en 2020, il y en aura six en 2021 donc je veux dire les chiffres sont têtus, ce sont les chiffres. Il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas exactes et ça, ça n'était pas exacte mais ceci étant bien évidemment que nous regrettons qu'il n'y ait pas plus d'enfants dans notre pays à l'heure actuelle mais c'est un fait, ça dépend de la natalité et ça ne dépend pas que du Maire si je puis me permettre. Nous allons voter ces deux délibérations.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
 Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2021_03_0018DEL est adoptée à la majorité absolue

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2021_03_0019DEL est adoptée à la majorité absolue

Il y a une autre délibération sur la convention de partenariat financier entre la Ville de Marcq-en-Barœul et l'Ecole Européenne. Emilie BOULET va vous expliquer.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** *«C'est une simple convention de partenariat que nous signons avec l'école européenne qui leur permet d'acquérir des fournitures pédagogiques. En fait aujourd'hui pour eux c'est compliqué parce que les marchés publics ne fonctionnent pas et c'est la livre sterling voilà nous leur donnons la possibilité de pouvoir acheter eux-mêmes leurs équipements.»*

Monsieur le Maire : Madame ROUSSEL je crois que vous avez demandé la parole sur cette délibération, vous avez la parole.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Oui Monsieur le Maire. Je souhaite simplement expliciter mon vote à propos de cette délibération non pas parce que je m'oppose à attribuer dans tous les établissements des fournitures, je dis bien dans tous les établissements des fournitures entrant dans la pédagogie des élèves qui souhaitent apprendre une langue étrangère ou se perfectionner dans leur langue natale mais là c'est encore un régime spécifique pour cette école. Où est l'égalité républicaine ? Je vous remercie.»*

Monsieur le Maire : *«Oui il y aurait vraiment justement un manque d'égalité républicaine si on ne permettait pas l'acquisition de ces livres et donc comme il faut le faire en livres sterling, il faut bien qu'il y est un moyen, un véhicule juridique pour le faire parce que l'inégalité ce serait justement qu'on ne le fasse pas. Excusez-moi mais je prends acte de ce que vous me dites mais il faut bien évidemment qu'on permette à chacun de pouvoir acheter donc les livres qui leur sont utiles. Nous allons voter cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (groupe Marcq Ensemble Écologiste et Solidaire)

La délibération 2021_03_0020DEL est adoptée à la majorité absolue

Emilie BOULET a une autre délibération sur le versement du forfait communal aux établissements privés marquois qu'elle va vous expliquer.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** *«La délibération sur le versement du forfait communal. Le financement des classes maternelles et élémentaires des établissements privés sous contrat d'association est une dépense obligatoire pour les communes où se situe le siège social de l'école. La commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur le territoire de Marcq-en-Barœul. La participation financière peut être de deux natures soit un versement obligatoire, soit une participation financière de la commune à des dépenses facultatives. Ce qu'on appelle dépenses facultatives, ce sont les classes de découverte, intervention dans le domaine sportif, culturel ou le reste à charge de la restauration scolaire ou bien d'autres choses. Cette participation doit être à parité avec les moyens qu'elle accorde aux écoles publiques. La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune. Elle s'élève aujourd'hui dans nos écoles publiques à deux millions deux cent trois mille neuf cent cinq euros, soit 950,36 euros par élève. La participation financière de la Ville de Marcq-en-Barœul à des dépenses facultatives en faveur des établissements privés s'élève à 676 915,20 euros soit 406 euros par élève marquois inscrits dans les établissements privés. Le forfait par élève pour l'année scolaire sera fixé à 543,56 euros ce qui correspond entre 950,36 euros – 406,80 euros.»*

Monsieur le Maire : Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous avez demandé la parole sur cette délibération.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. J'avais posé plusieurs questions sur le sujet en commission, les textes de lois régissent les subventions données aux écoles privées, nous pouvons en convenir mais nous pouvons constater que ce n'est pas la seule subvention. La Ville prend également en charge, pour les élèves marquois, les frais de classes découvertes ou pédagogiques. Dans le budget primitif, il me semble, qui nous est proposé ce matin, deux lignes sont attribuées à l'Ogec Saint-Aignan pour 16 000 euros et Jean Bosco pour 25 000 euros. Sur le principe, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOULET pas d'observations ?

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** *«Simplement pour redire, oui en effet, nous donnons déjà des subventions mais cela fait partie en fait de la participation aux dépenses facultatives que nous avons soustrait du montant que nous donnons déjà aux écoles privées pour arriver à montant 543 euros comme je l'avais expliqué en commission.»*

Monsieur le Maire : *«Cela fait partie de nos différences mais dans le fond c'est vrai qu'il est important puisque cela concerne 2500 enfants dans la Ville de Marcq-en-Barœul c'est nos différences politiques entre nous et ce sont choses que nous ne mettons pas suffisamment en lumière, nous avons des approches parfois différentes et il faut que les Marcquois sachent que si vous étiez aux affaires dans cette Ville, les enfants qui vont dans les écoles privées n'auraient pas d'aide. Ce sont des enfants et je trouve qu'ils sont dans un système qui est un système qui est conventionné et ce sont des écoles qui sont sous contrat avec l'Etat français, je trouve que c'est un petit peu dommage mais c'est comme ça, ça fait partie de nos différences, nous respectons l'avis de chacun et nous allons donc voter.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble Écologiste et Solidaire)

La délibération 2021_03_0021DEL est adoptée à la majorité absolue

Je passe la parole à Sophie ROCHER pour ses délibérations relatives à la politique culturelle de la Ville de Marcq-en-Barœul.

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER :** *«Merci Monsieur le Maire. Mes Chers Collègues. La délibération qui vous est présentée aujourd'hui est le point d'orgue d'une histoire qui a commencé avec la délibération du 30 juin 2016, laquelle actait la décision de construire un nouvel équipement culturel d'envergure, sur la parcelle de la salle Doumer. Dans ce cadre, cette opération devait constituer une locomotive à la fois culturelle et économique dans un quartier qui commençait déjà à évoluer. Rappelons que le nouvel équipement allait comprendre quatre entités distinctes, une salle festive en remplacement de la salle Doumer devenue désuète et hors normes, un studio de répétition pour les orchestres marcquois, un bar-restaurant avec une belle terrasse et trois salles de cinéma. C'est précisément ce dernier point qui nous intéresse puisqu'il s'agit aujourd'hui de désigner le gestionnaire de l'équipement cinématographique dans le cadre d'une concession de service public, le principe de la régie ayant été écarté, faute de candidats solides. A cet effet, nous avons donc lancé, en juillet dernier, un appel à candidature et nous avons reçu cinq propositions déclarées toutes conformes, une heureuse surprise pour nous vu le contexte particulier de la crise sanitaire et portant l'assurance que le cinéma au regard de l'intérêt qu'il suscitait, était un bon choix. Des candidatures ont été examinées avec soin au regard des critères précisés dans le règlement de consultation et la commission locale de concession de service public a décidé de ne retenir que les deux mieux notés pour engager les discussions, à savoir la SAS Nord-Oise Exploitation Cinéma et la Holding Barbieux. Après les avoir chacune auditionnée, une lettre de cadrage rappelant les orientations de la Ville leur a été adressée et elles ont été invitées à remettre leurs offres finales. Celle présentée par la SAS Nord-Oise Exploitation Cinéma a été jugée non conforme en ce qu'elle remettait en cause les conditions financières du contrat alors qu'il était spécifié que ces conditions n'étaient pas amendables.»*

La proposition de la Holding Barbieux s'est révélée quant à elle en tout point conforme aux exigences de la Ville. Il vous est donc proposé de la désigner en tant que concessionnaire du service public du cinéma pour une durée de trois ans à compter du démarrage de l'exploitation. Son gérant Michel VERMOESEN est bien connu de ses pairs pour la qualité de son expertise. Il dispose d'un réseau régional et national et d'une très bonne connaissance du terrain sur la métropole lilloise puisqu'il y a ouvert de nombreux cinémas. Avec son offre de programmation riche et diversifiée en direction de tous les publics, ses propositions d'animations dans tous les domaines, il sera donné à notre cinéma une image de marque et une identité spécifique, ce cinéma étant le seul indépendant de la métropole puisque tous les autres cinémas ont été rachetés par les majors UGC et Pathé.

Enfin, car je sais que c'est un point important, les prix des places seront gelés pendant deux ans et l'évolution sera très modeste jusqu'à la fin du contrat avec une ambition de porter la fréquentation à 100 000/110 000 spectateurs dans le cadre d'une ouverture 7 jours sur 7 avec environ 250 films par an, soit 8 à 10 films différents par semaine. Je suis persuadée que nous faisons ici le bon choix et que notre cinéma rayonnera bien au-delà de la Ville par sa spécificité et son originalité. Permettez-moi enfin, de saluer le départ en retraite, la semaine dernière, de Muriel GOUGELOT qui a créé le cinéma Colisée Lumière et lui a donné toute son âme. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LHERBIER vous avez des observations également sur le volet financier.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Je pense que Sophie a bien résumé, elle a bien expliqué effectivement que la solution qui a été retenue partait d'abord d'un point de vue financier sur l'acceptation de nos exigences de tarifs mais surtout c'était l'autofinancement de leurs comptes d'exploitation ne remettant jamais en cause la subvention de fonctionnement que nous allouons, cette subvention de fonctionnement ne pouvait être qu'à la baisse et non pas à la hausse et ça nous l'avons particulièrement remarqué, c'est pour ça que nous l'avons choisi également indépendamment du projet culturel.»*

Monsieur le Maire : Merci. Donc le débat est ouvert. Monsieur PICHON vous avez la parole si vous le voulez. Allez-y.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-François PICHON :** *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers. La délibération qui nous est présentée a pour objet de concéder l'exploitation du complexe cinématographique dans sa partie cinéma, M'Ciné – Pont des Arts à une société privée. Parce que nous nous félicitons de l'évolution du mode de gestion vers la position que nous avons régulièrement exprimée tout au long de la genèse puis la réalisation du projet, nous n'allons pas voter contre cette délibération. Mieux vaut tard que jamais, il n'y avait aucune raison pour le public de faire ce que le privé sait faire et souvent sait faire mieux ou mieux faire. Si nous sommes favorables à l'évolution du mode de gestion, je veux rappeler les réserves de fond et de forme que nous avons émises pour le projet même. Ce projet ne répondait ni au besoin réel, ni aux attentes fortes des Marcquois.*

Son contenu et son emplacement ne sont ni satisfaisants, ni adaptés avec notamment un manque criant de places de stationnement pour les 100 à 110 000 spectateurs comme vous venez de nous le dire Madame ROCHER, 105 000 visés par la concession d'exploitation, 105 000 entrées annuelles escomptées est donc un véritable risque d'embolie du quartier parce que, oui tout le monde ne vient pas à pied, tout le monde ne vient pas en vélo. Les Marcquois apprécieront aussi d'apprendre qu'ils financeront l'exploitation du projet après en avoir financé seul, l'investissement, au détour d'une compensation financière visant à contenir la hausse des tarifs. Sur ce projet comme sur d'autres, la position de la majorité aura été tantôt fluctuante, tantôt incohérente mais souvent à contre-temps et toujours sans fondement. Pourquoi avoir fait volte-face sur le mode gestion du cinéma alors que vous affirmiez encore le contraire pendant la campagne électorale ? Autre exemple. Pourquoi avoir traité différemment les restaurants de la rue Derain, l'un loué, l'autre mal vendu ? Et nous vous épargnerons la multiplication de ces exemples. Ces réserves étant rappelées, nous souhaitons la réussite de ce nouveau mode de gestion et nous nous abstiendrons de voter cette délibération. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PICHON. Monsieur SEAILLES.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes Chers Collègues. Je ne reviendrai pas sur l'opposition du groupe Marc Ensemble Ecologie et Solidaire qui avait été formulée le 10 juillet dernier sur le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du cinéma. Le groupe Marcq Ensemble regrette qu'à l'issue de la séance du 20 octobre de la commission de concession du service public, à l'issue des négociations engagées avec les deux candidats, on n'ait pas pu organiser une nouvelle réunion de la commission pour examiner le choix final entre les deux derniers candidats. Néanmoins, le groupe Marcq Ensemble approuve le choix de cette société dont le responsable précédemment gestionnaire des cinémas Majestic et Métropole à Lille, a démontré par le passé, à la fois ses capacités gestionnaires et surtout son exigence et son ambition artistique dans la programmation des films de ces deux salles. C'est dans ces considérations que toutes choses étant égales, par ailleurs, le groupe Marcq Ensemble approuve le choix de la société Holding Barbieux, j'ajouterais même que c'est une chance pour la Ville de Marcq d'avoir un tel responsable pour son cinéma.»*

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SEAILLES. Madame ROCHER.

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER** : *«En ce qui concerne les observations faites par Monsieur PICHON qui, quand même, nous félicite pour le choix de la gestion. Effectivement un privé sait mieux faire dans ce genre de domaine qu'un public même si nous n'avons pas à rougir des résultats obtenus par le Colisée Lumière puisque, grosso modo, il faisait 50 000 entrées par an, ce qui en faisait de mémoire le quatrième cinéma mono-écran de toute la France. En ce qui concerne le choix du terrain, nous avons un premier problème avec la salle Doumer. Rappelez-vous cette salle était devenue complètement désuète, inaccessible et demandait vraiment une refonte totale.»*

Le terrain était suffisant largement suffisant pour accueillir les quatre entités distinctes dont j'ai parlé tout à l'heure, à savoir le site de répétition, la salle polyvalente qui remplacerait la salle Doumer, le bar-restaurant qui est un élément d'animation hyper important lorsqu'on a un cinéma et les trois salles de cinéma. Je rappellerai à Monsieur PICHON que le mode de fonctionnement des cinémas est quand même très à part du mode des commerces normaux. De façon très générale et dans tous les cinémas, vous avez très peu de spectateurs dans la journée, le gros des spectateurs concerne le soir. Or, le soir, les magasins sont fermés et il y a donc, nous l'avons d'ailleurs bien mesuré, bien suffisamment de places pour accueillir les usagers de ce futur cinéma.

Alors pour ce qui concerne les règles de sélection, nous avons respecté tout simplement et ça, c'est pour répondre à Monsieur SEAILLES, nous avons respecté tout simplement les règles de droit public qui s'imposaient en la matière et c'est donc après que la commission locale de service public ait entériné le choix des deux derniers candidats que nous les avons invités à remettre leur offre finale. Alors, je remercie Monsieur SEAILLES pour le fait et, il l'avait dit d'ailleurs en commission, de préciser que le choix Monsieur VERMEOSEN était un excellent choix. Bien évidemment et je sais que Martine ROUSSEL aurait aimé, aurait préféré une régie publique mais nous n'avons reçu aucune candidature solide pour reprendre la gestion de ces trois salles et il n'était pas question bien évidemment d'un échec dans un quartier qui est un quartier en pleine évolution et dont le cinéma sera probablement un élément hyper important nous l'avons déjà vu, des commerces se sont implantés et, nul doute que dans les années à venir, l'arrivée du cinéma modifiera complètement l'image du quartier et nous ne pouvons que nous en réjouir.»

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. Oui je rappelle juste deux ou trois petites choses. D'abord je me réjouis des propos de Monsieur SEAILLES et je vous en remercie Monsieur SEAILLES au nom de votre groupe et puis je prends acte de ce que nous dit Monsieur PICHON que je pense que nous pouvons manifestement le rassurer ce sera un très grand succès, incontestablement. Tous les concurrents nous ont dit qu'il y a un nombre de places à la périphérie de ce cinéma quasiment inégalée dans toutes les villes de France, il y a énormément de places autour de ce cinéma, tout le monde ne viendra peut-être pas à pied, tout le monde ne viendra peut-être pas en vélo mais les 105 000 spectateurs escomptés ne viendront pas tous le même jour. Je pense que nous pouvons être raisonnablement rassuré sur la suite. Juste une observation pour que chacun le sache, il y a eu une première réunion de la commission consultative des services publics, le 29 juin 2020 où vous étiez représenté, un comité technique où vous étiez aussi présent, le 18 juin 2020, une commission de concession de service public avec l'analyse des candidatures qui a eu lieu le 6 octobre 2020 et ensuite la commission de concession de service public s'est réunie pour l'analyse des offres, le 20 octobre 2020, il y a donc eu un certain nombre de réunions. Après, nous respectons le code des marchés publics et nous devons être très scrupuleux sur la manière et sur la forme pour le coup qu'il y a lieu de respecter en la circonstance. Je pense qu'effectivement c'est un très bon choix qui est fait, nous avons quelqu'un qui respectera vraiment scrupuleusement le cahier des charges qui nous tenait à cœur aux uns et aux autres.»*

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Je voudrais répondre à Monsieur PICHON concernant la redevance que va nous verser la société Holding Barbieux qui correspond à l'amortissement du bâtiment, c'est-à-dire qu'en fait le bâtiment au bout de huit ans ne nous aura rien coûté puisqu'ils vont verser une redevance d'amortissement de 215 000 euros minimum par an, ce qui fait en fonction du nombre d'entrées, un amortissement sur le cinéma de minimum 1,7 millions d'euros. La subvention de fonctionnement que nous attribuons correspond au fait qu'ils aient accepté nos exigences de tarifs dans la mesure où il peut y avoir plusieurs euros d'écart entre le prix que nous fixons avec la Holding Barbieux et la moyenne des cinémas français.*

Monsieur le Maire : *«Dernier petit rappel enfin et c'est très important et très bien que Sophie ait rappelé le rôle de Muriel GOUGELOT qui dirigeait notre cinéma le Colisée Lumière. Elle a été formidable dans la promotion de cet outil culturel, reconnu par tous puisque Sophie ROCHER rappelait à l'instant que c'était la quatrième salle de cinéma mono-écran de France en termes de fréquentation.*

Muriel que j'ai reçu de mon bureau, vendredi pour son départ en retraite et pour la remercier, une nouvelle fois, nous sommes désolés des formats que nous devons utiliser pour ce faire mais, en votre nom à tous, je l'ai remercié chaleureusement avec Sophie et mon Directeur Général. Je pense ne pas me tromper mais je demande la précision à Sophie, elle nous a indiqué aussi que selon un sondage, c'était le cinquième cinéma mono-écran préféré des Français, c'est un sondage réalisé pour Médiamétrie. Donc toute notre reconnaissance aussi à Muriel et puis, vive cette nouvelle aventure magnifique au service de toute la population marquoise. Nous allons voter cette délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire)

Abstention = 2(Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0022DEL est adoptée à la majorité absolue

Nous passons aux délibérations de Nicolas PAPIACHVILI pour le commerce, l'artisanat et les professions libérales et d'agriculture.

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *«Monsieur le Maire, mes Chers Collègues. Deux délibérations pour soutenir nos commerçants, nos artisans dans cette période qui est encore sensible pour eux. La première qui vise à aider financièrement en l'espèce six boutiques à hauteur de plus de quarante-quatre mille euros. La satisfaction que nous pouvons avoir, c'est de retrouver notamment deux restaurateurs qui, malgré le contexte difficile et bien, continuent à investir pour rendre leur boutique encore plus belle. La particularité de ces six aides vous savez, c'est notamment les nouveaux critères que nous avons adoptés.*

Dorénavant, il y a deux formats : le premier c'est une première tranche de 2 000 à 20 000 euros avec une subvention de 40% et ensuite la tranche de 20000 à 50000 euros avec une aide supplémentaire de 15%. C'était donc la première libération qui est soumise au vote. Puis, la deuxième délibération concerne la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France. Comme vous le savez, nous avons des relations très pérennes depuis de nombreuses années avec les chambres consulaires et notamment avec la CMA avec qui nous travaillons, main dans la main, pour favoriser l'artisanat. Cette convention est une convention triennale vient encore plus renforcer nos liens et portent sur huit engagements réciproques axés notamment sur la promotion de l'artisanat. Elle aboutit, c'est ça qui est intéressant à une formation, nous allons choisir trente artisans pour encore mieux les accompagner sur tout le volet par exemple numérique, développement durable pour qu'ils soient formés à ces nouvelles thématiques et la contrepartie c'est de subventionner la CMA à hauteur de 10000 euros. C'est une convention triennale soit jusqu'en 2023.

Monsieur le Maire : Pas d'observations sur les délibérations. Nous pouvons voter.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Les délibérations 2021_03_0026DEL et 0027DEL sont adoptées à l'unanimité

Merci de votre unanimité pour ces belles actions qui sont engagées au service de nos commerçants et artisans marcquois auxquels nous pensons très fort en ce moment.

Madame JONCQUEZ vous avez la parole.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : *«Merci Monsieur le Maire. Mes Chers Collègues j'ai deux délibérations à vous présenter. La première concerne la création d'une maison d'assistantes maternelles au sein de l'école Dolto. C'est vraiment un projet de diversification des moyens de garde dans la Ville et le signe d'une volonté politique qui souhaite développer les maisons d'assistantes maternelles. Les maisons d'assistantes maternelles sont des structures qui peuvent regrouper un maximum de quatre assistantes maternelles et qui pourraient chacune avoir quatre enfants en charge. Elles gardent leur statut spécifique d'assistante maternelle avec les mêmes droits, avantages et obligations qu'une assistante maternelle indépendante. Elles doivent pour cela s'organiser en association. Une MAM, ne sera pas un équipement collectif municipal dont la Ville gèrera les agents, c'est un projet complètement indépendant que la Ville souhaite accompagner par la mise à disposition d'un local et l'aide au montage du dossier d'agrément. La Ville a choisi d'expérimenter ce mode de garde dans le quartier de La Briqueterie. En effet, Monsieur le Maire et l'équipe municipale avaient rencontré des assistantes maternelles qui avaient des difficultés à pouvoir accueillir chez elle, des enfants en garde.*

Nous savons tous que ce projet de rénovation du quartier va impacter aussi le logement des assistantes maternelles dans les dix années à venir et, en concordance avec tous ces faits, la raison a été faite pour choisir en priorité de créer cette MAM au sein de l'école Dolto/Péguy. Pour cela nous allons rénover et faire des travaux dans deux salles de classe. Nous avons initié une concertation en exprimant le projet à toutes les assistantes maternelles du quartier et nous attendons le retour des équipes qui souhaitent faire fonctionner cette association. Nous reviendrons certainement vers Monsieur le Maire pour pouvoir choisir une équipe si plusieurs équipes se présentaient. En tout cas, pour le moment, la réflexion est en cours et je reviendrai vers vous pour vous informer du choix.»

Monsieur le Maire : Merci Catherine JONCQUEZ. Il y a deux demandes de prise de parole : Madame Odile VIDAL-SAGNIER et Monsieur PICHON.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Nous sommes heureux de la création d'une maison d'assistantes maternelles, cela permet aux assistantes maternelles de se rencontrer et d'échanger comme l'a présenté Madame JONCQUEZ. Les parents d'élèves de l'école peuvent déposer leurs enfants dans les deux structures. Comme j'en ai fait la remarque en commission, il est vraiment dommage que cette maison soit créée dans une salle de classe qui est, de fait sera supprimée mais là, j'ai l'impression que l'on parle de deux salles classe mais j'avais compris que c'était une salle de classe, c'est un dortoir. En effet, il est rare de revenir en arrière sur la transformation d'un local. Merci de votre attention.»*

➤ **Intervention de Monsieur Jean-François PICHON** : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers. La proposition qui nous est faite d'implanter une maison d'assistantes maternelles au sein de l'école Dolto/Péguy démontre que le nombre de places destiné à la petite enfance et la diversité des solutions apportées, reste un chantier en dépit du chiffre de mille cent et quelques places auxquelles vous faites régulièrement référence. Nous ne cessons également de le dire et l'histoire montre que nous avons raison. Nous attirons toutefois votre attention, comme vient de le faire le groupe d'opposition sur ce sujet, nous attirons votre attention sur le caractère difficilement réversible de la désaffectation de ces locaux scolaires. Disposons-nous Monsieur le Maire et pouvez-vous nous en faire part, le cas échéant, d'études démographiques prospectives excluant un retour de familles avec enfants dans les Hautes Loges, de même à l'issue la rénovation du quartier de la Briqueterie, ce groupe scolaire sera-t-il en capacité d'accueillir les familles restantes et de nouveaux Marcquois attirés par ce quartier réhabilité. Une MAM est une bonne chose pour notre Ville mais nous pensons que le choix des locaux n'est pas le plus habile. Elle sera utile n'en doutons pas mais elle ne viendra pas combler le manque de places en crèche municipale. Je vous remercie de votre action.»*

Monsieur le Maire : Catherine JONCQUEZ puis Emilie BOULET.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : *«Oui Madame SAGNIER vous avez raison quand je dis deux salles, c'est bien un dortoir et une salle qui ne servaient plus depuis de très longues années. Je parlais juste de l'immobilier. Deux salles de l'école vont être réquisitionnées pour pouvoir ouvrir la MAM. En tout cas, la concertation a été faite avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, la Directrice de l'école bien sûr, avec Emilie BOULET et les services de l'Enseignement. Quant à la faisabilité de ce projet, cette école nécessite une redynamisation et a aujourd'hui plusieurs salles vacantes. Je ne vais pas vous déterminer exactement le nombre mais il y avait largement la place de pouvoir créer la MAM et je pense que ce projet de création peu, à l'inverse, redynamiser la fréquentation de l'école parce que les familles vont pouvoir amener le tout-petit auprès d'une assistante maternelle, l'enfant en classe maternelle ou élémentaire, je le vois plutôt comme quelque chose de vraiment d'optimiste pour favoriser le retour vers des familles vers cette école.»*

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : *«Oui tout à fait je rejoins Madame JONCQUEZ. C'est vraiment une grande chance pour cette école ça va redynamiser et ça va permettre aussi aux familles qui ramèneront leurs enfants dans cette MAM, de découvrir l'école Péguy/Dolto. Je crois que c'est vraiment une grande chance. En tout cas, la directrice, l'inspectrice de l'Education Nationale et moi le voyons comme une grande chance pour cette école. Je peux revenir sur les chiffres, actuellement nous avons onze classes de disponibles à l'école Dolto pour cent cinquante élèves ce qui nous fait une moyenne, si nous mettons tous les enfants dans des classes séparées de 13 élèves par classe, donc nous avons largement de quoi accueillir une MAM et accueillir de nouveaux élèves. Pareil pour Péguy, nous avons treize classes pour 220 élèves ce qui nous fait une moyenne de 16 élèves par classe donc vraiment il y a de la place. C'est vraiment un lieu stratégique pour que ce soit de la petite enfance ou de l'éducation, je pense que ça va vraiment redynamiser ce quartier et puis avec le projet de réhabilitation de La Briqueterie, je pense que ce sera vraiment une grande chance.»*

Monsieur le Maire : *«Merci. Oui, je crois que c'est stratégique. C'est aussi une vision moderne parce que je crois que pour les mamans ou les parents qui vont conduire leurs enfants avoir la possibilité de régler plusieurs problèmes dans le même bâtiment, sur le même lieu, c'est une vision moderne et c'est extrêmement intéressant. Je vous rassure, je pense incontestablement si un jour il y avait des besoins nouveaux, nous avons toute la place dans cette école, au contraire, nous ne demandons pas mieux et c'est un atout complémentaire pour le quartier. Mais aussi, c'est une réponse humaine parce qu'il y a des gens qui sont venus nous voir en disant est-ce que vous ne pouvez pas trouver une solution pour que l'on puisse accueillir les enfants dans un autre lieu ? Nous avons trouvé cette solution qui vraiment répondait à une demande d'assistantes maternelles et c'était très attendue. Donc Nous nous en réjouissons. Nous allons voter.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0028DEL est adoptée à l'unanimité

Il y a maintenant les délibérations de Madame Françoise GOUBE.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«Merci Monsieur le Maire. Chers Collègues. La première délibération concerne l'Ecole Européenne. Afin de faciliter le trafic des élèves, des enseignants et des parents, il est envisagé de créer une voie apaisée qui aille de la rue Charcot à la rue Calmette. Pour faciliter la création de cette voie, la Région nous cède, à l'euro symbolique bien sûr, une bande de terrain le long de Kernanec, le long de ce que l'on appelle le chemin Doze, c'est le chemin qui permet d'aller de l'avenue Calmette à l'arrière de Charcot. C'est simplement cette cession qui vous est proposée d'accepter.»*

Monsieur le Maire : Deux demandes de prise de parole, Madame ROUSSEL et Monsieur PICHON.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Chers Collègues. Vous nous demandez de nous prononcer sur un transfert de terrain entre la Région et la commune, je cite : « afin de fluidifier le trafic aux abords de la future Ecole Européenne ». En ce qui me concerne j'ai déjà largement fait connaître ma position sur cet établissement. Aujourd'hui, j'exprime en outre de grandes réserves d'abord sur l'étalement foncier que nécessite cette nouvelle structure qui, non seulement, a absorbé le terrain de rugby puis des terrains privés et, à présent, une bande de terrain sur le lycée voisin. Où s'arrêtera-t-on ? Je m'inquiète aussi de la circulation que va générer ce nouvel équipement pour les riverains. Dans ce quartier animé, vous nous aviez promis d'abord que ce serait les mobilités douces qui permettraient d'y faire face. Or nous constatons qu'on ne parle ici que de la circulation automobile avec une viabilisation et de nouvelles places de parking. Mes craintes se précisent donc de délibération en délibération. Je vous remercie. »*

➤ **Intervention de Monsieur Jean-François PICHON** : *«Merci Monsieur le Maire. Simple explication de notre position de vote. Comme vous le savez, nous sommes très favorables au projet de l'Ecole Européenne. Néanmoins, nous sommes opposés depuis le début à l'emplacement que vous avez retenu avec la Métropole et la Région pour l'implanter et nous voterons défavorablement sur cette délibération. Je vous remercie. »*

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«J'insiste sur le fait que cette voie sera une voie apaisée, ouverte à tous, ouverte aux piétons, aux vélos et pas seulement aux voitures. Il faut voir également qu'il y a la nécessité d'avoir un accès suffisant pour les pompiers ce qui nécessite l'élargissement de la partie le long de Kernanec. Cette bande de terrain appartient à la Région donc la Région juge utile de la céder parce que les voiries relèvent de la MEL et de la Ville. »*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. Je pense que c'est incontestablement justement un plus pour répondre à l'observation de Madame ROUSSEL sur la fluidité justement dans le quartier et avoir une perméabilité douce. Il s'agira essentiellement d'ailleurs d'une voie qui va répondre à des besoins internes parce que le but du jeu ce n'est pas que l'on traverse n'importe comment cette voirie mais ce sera une voirie douce qui*

permettra de fluidifier la circulation et de mieux desservir cet équipement. Alors je vais quand même vous dire une chose, c'est que je souhaiterais, même si les circonstances ne sont pas faciles, que prochainement la Région puisse venir et je pense que ça répondra toutes les attentes des uns et des autres, la Région puisse venir ou les architectes puissent venir nous présenter ce dossier pour que nous puissions vraiment mieux le percevoir et je pense que ça rassurera tout le monde. C'est un très beau projet sur lequel nous travaillons tous, ce serait assez bien que nous puissions trouver une date avec eux, même si en ce moment, les circonstances ne sont pas faciles notamment pour présenter des plans.

Nous ne savons pas bien où nous allons et à chaque fois c'est un peu remis en cause avec les problèmes de confinement ou autre mais je pense que le moment est venu pour que nous puissions vraiment, tout simplement, dans une réunion peut-être privée, une commission générale j'allais dire, tout simplement présenter ce dossier. Ce serait une bonne chose. Nous allons donc voter cette délibération.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Contre = 5 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0030DEL est adoptée à la majorité absolue

Il y a une autre délibération.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«Oui Monsieur le Maire. Quelque chose de très simple, c'est une régularisation. Depuis 1993, la Ville a vendu une maison au bout de l'avenue Aristide Briand, tout proche de l'hippodrome et, depuis cette époque, il y a un usage par la maison d'une petite bande de terrain. La Ville a tout à fait consenti à cette utilisation puisqu'une clôture a été implantée de façon à laisser la jouissance de cette petite bande de terrain de neuf mètres carrés. Nous trouvons aujourd'hui utile de régulariser donc c'est simplement cette cession de neuf mètres carrés à 50 euros du mètre.»*

Monsieur le Maire : C'est une régularisation. Pas d'observation ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2021_03_0031DEL est adoptée à l'unanimité

Je passe la parole à Alain CHASTAN pour ses délibérations.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Merci Monsieur le Maire. Mes Chers Collègues. Cinq délibérations que je vous propose dans le cadre de la délégation des ressources humaines. Une première délibération concerne la reconduction d'une convention avec le centre de gestion du Nord relative à la prévention, à la sécurité au travail. Nous avons, au sein de cette collectivité, deux conseillers en prévention. Je profite d'ailleurs de cette prise de parole pour saluer leur travail qui a été extrêmement important durant cette crise sanitaire depuis un an maintenant, ils sont vraiment au quotidien au service de tous les agents de la collectivité et je tiens à les en remercier. Mais au-delà de ces conseillers en prévention qui travaillent au quotidien dans la collectivité, il y a également des missions d'inspection qui nous sont demandées et donc cet agent chargé de l'inspection, c'est un agent qui émane du CDG et il nous appartenait de reconduire la convention qui nous lie au CDG.»*

Je passe peut-être les cinq délibérations dans la foulée. Il y a la deuxième délibération que je vous propose, c'est le financement de la protection sociale. Là également, c'est une délibération qui est récurrente. Chaque année, il nous appartient de réajuster la participation de la Ville dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux et nous revalorisons de façon assez conséquente d'ailleurs parce qu'il y avait une petite distorsion notamment pour les agents de catégorie A et donc ici nous vous proposons les nouveaux taux. Notez quand même au passage l'engagement important de la collectivité pour ce dispositif puisque ça représente un montant de 66 520 euros par an.

La troisième délibération qui vous est proposée va nous permettre de recruter des vacataires et cette délibération fixe la grille de rémunération horaire des vacataires en fonction de leur qualification. En ce qui concerne la quatrième délibération, il s'agit de la fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction. Il y a eu quelques situations qui ont évolué. Il y a deux logements de fonction, ma collègue Sophie, vous a présenté tout à l'heure une délibération concernant le Pont des Arts, le logement fonction de la salle Doumer a été supprimé dans le cadre de cette nouvelle construction du Pont des Arts et puis dans un de nos cimetières, le cimetière des Rouges-Barres, à la suite au décès du concierge et donc nous redélibérons en vous précisant les conditions pour octroyer ces logements de fonction. Une délibération sur notre tableau des effectifs permanents pour proposer un certain nombre de modifications, vous en avez maintenant l'habitude, il s'agit de vous donner une lecture qui soit la plus fidèle possible des postes tout en permettant l'évolution des agents et les embauches à venir.»

Monsieur le Maire : *«Merci Alain et tout cela représente 27 millions d'euros dans notre budget municipal, ce qui n'est pas rien et c'est beaucoup de travail donc merci à toi. Madame ROUSSEL vous avez demandé la parole sur la délibération relative à la fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction. Vous avez la parole.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Chers Collègues. Une remarque à propos de cette délibération. Elle a pour but de repreciser le cadre régissant l'attribution des logements de fonction suite à la disparition de deux emplois de gardien, l'un à l'ancienne salle des fêtes, place Doumer et l'autre au cimetière des Rouges-Barres. Le nouveau Pont des Arts explique, à vos yeux, la disparition du premier.»*

Je m'étonne qu'à la suite du décès du gardien du cimetière des Rouges-Barres, le logement, propriété de la Ville, reste vacant et ne puisse être attribué alors qu'on connaît les difficultés que peuvent rencontrer vos propres agents municipaux. Je sais, j'ai eu la possibilité de m'exprimer lors du comité technique paritaire mais la réponse a été loin de me satisfaire. Je vous remercie.»

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : *«Je pense que nous nous sommes assez exprimés effectivement Madame ROUSSEL. Je rappelle que dans le cadre du comité technique paritaire, il n'y a pas eu d'agents d'abord qui ont été, force de proposition en la matière, même si effectivement ce logement méritait un certain nombre de réhabilitations pour qu'il puisse être habitable dans des conditions saines. Il n'en reste pas moins que lors du décès de l'agent en question, il n'y a pas d'agent qui se soit proposé pour le remplacer dans les fonctions qu'il exerçait jusqu'alors.»*

Monsieur le Maire : Nous allons voter les délibérations de Monsieur CHASTAN.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Les délibérations 2021_03_0035DEL ; 0036DEL ; 0037DEL ; 0039DEL
Sont adoptées à l'unanimité

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble Ecologiste et Solidaire)

La délibération 2021_03_0038DEL est adoptée à la majorité absolue

Je vais passer la parole à Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE sur le renouvellement du Conseil des Seniors.

➤ **Intervention de Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE** : *«Merci Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues. Je vais vous présenter le renouvellement du Conseil des Seniors 2021.»*

Pour rappel, en 2015 la Ville de Marcq a décidé la création d'un Conseil des Seniors. Cette instance participative d'expression et de propositions ne disposant pas d'un pôle décisionnel, reflète le souhait de la municipalité d'associer les seniors à la vie de la commune.

Elle permet notamment d'éclairer la Ville sur les préoccupations des seniors. La durée du Conseil des Seniors s'inscrivant dans le temps d'une mandature municipale, il convient aujourd'hui de le renouveler. Les missions du Conseil des Seniors sont de favoriser le dialogue entre la municipalité et tous les seniors de la Ville, dans tous les quartiers, faciliter la vie quotidienne des seniors, favoriser les actions intergénérationnelles et développer les actions adoptées au sein de la structure. Il convient de capitaliser sur l'expérience positive tiré du mandat précédent, durant cinq ans, le conseil à mener régulièrement les réflexions autour de quatre grands thèmes : culture, loisirs, sport, environnement, cadre de vie, santé, action sociale, solidarité intergénérationnelles, bénévolat. Pour échanger sur ces thématiques, le Conseil des Seniors a pu rencontrer des experts, des élus et différents services de la Ville, je les remercie tous, et faire ensuite de nombreuses propositions positives. Les pistes pour le nouveau mandat sont dans la droite ligne des initiatives prises en matière participation citoyenne qui est une des priorités de la municipalité, nous souhaitons ouvrir encore davantage le Conseil des Seniors notamment vers les autres instances de démocratie participative, le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Jeunes mais aussi plus généralement grâce à des échanges directs avec les Adjointes en charge de sujets repérés. Il est également prévu de relayer et de communiquer encore davantage sur les actions du Conseil des Seniors. Sa composition sera de 28 personnes, âgées de 62 ans et plus, issues des différents quartiers de la Ville à parité hommes/femmes. Les membres seront désignés pour moitié par tirage au sort sur la base d'une candidature motivée et pour l'autre moitié par désignation de l'Adjointe au Maire moi-même déléguée aux solidarités intergénérationnelles afin d'assurer une représentativité par quartier ainsi qu'une parité homme/femme. Son fonctionnement sera régi par un règlement intérieur préparé par les membres et arrêté par Monsieur le Maire. Les dépenses seront assurées par les différents services en fonction des besoins du Conseil des Seniors convivialité, sport, animation- seniors, conférence. Quelques idées pour le prochain mandat : le numérique à destination des seniors ; la rédaction d'un journal ; proposition de conférence intergénérationnelle et repérage des sports adaptés aux seniors ; les enjeux de l'environnement ; le partage d'expériences autour d'un métier pour des plus jeunes ; une rencontre avec le Conseil des seniors de Gladbeck, notre ville jumelée, et l'implication du Conseil des Seniors dans la démarche de diagnostic «ville amie des aînés» en collaboration bien sûr avec tous nos adjoints concernés. Merci.»

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Deux demandes de prise de parole. Il y a Monsieur SEAILLES et Monsieur PICHON.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES :** «Monsieur le Maire et mes Chers Collègues. Le groupe Marcq Ensemble s'interroge sur trois points. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des précisions sur le bilan d'activité de chacun des quatre groupes de la mandature précédente ? Le rapport présente en quelques lignes les principaux sujets ou conclusions du travail du Conseil mais on n'a pas un bilan un peu exhaustif de chacune des commissions qui sont réunis entre 6 et 10 fois pendant la mandature.

La deuxième question, où en est-on de la procédure de constitution du Conseil ? On n'a pas d'écho pour l'instant sur le sujet et donc je voudrais réaffirmer à cette occasion, par ailleurs, le souci et notre attention sur la procédure de rédaction du règlement intérieur comme cela a été le cas pour d'autres conseils qui nous paraît un point important. Dans ces conditions, les représentants du groupe Marc Ensemble s'abstiendront sur cette délibération.»

➤ Intervention de Monsieur Jean-François PICHON : *«Merci Monsieur le Maire. Le Conseil des Seniors propose, le Maire dispose. Non Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Adjoints et Conseillers, cette saillie n'est pas de moi et non, je ne cherche pas à fait le buzz encore moins des effets de manche. Cette phrase c'est bien ce qui a été énoncé par un membre de votre majorité lors de la présentation du dossier en commission. L'emprunt à Alphonse ALLAIS, l'homme propose, dieu dispose pourrait prêter à sourire mais nous regrettons que ce trait d'esprit vraisemblablement spontané soit toutefois le reflet d'une vérité criante. Là aussi point de bilan du Conseil des Seniors de votre précédent mandat. Difficile en effet à réaliser et à valoriser lorsque l'on sait que la plupart des membres l'ont quitté en cours de route et il ne s'agit pas que de départs naturels mais bien de démissions successives. Ses membres ont été déçus d'un mode de fonctionnement opaque, ils ont été outrés d'être à peine écoutés, jamais entendu. Le Maire dispose. Nous savons qu'il est compliqué de faire vivre ces instances de démocratie participative, de tenir dans la durée et nous ne pensons pas que de tels propos contribuent à donner confiance aux citoyens les plus jeunes comme les plus âgés. Enfin, votre majorité manque à son devoir d'exemplarité dans le respect des institutions, vous présentez à nouveau un projet de délibération alors, qu'encore une fois, après le Conseil des Jeunes, les Conseils de quartier tout à l'heure et d'autres, les candidatures sont déjà reçues et analysées. Aussi, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération.»*

Monsieur le Maire : *Merci beaucoup Monsieur. Madame EULRY est-ce que vous avez des observations. Monsieur DELEURY peut-être, d'abord et puis comme ça tu pourras conclure.*

➤ Intervention de Monsieur Marc DELEURY : *«Merci Monsieur le Maire. En écoutant les collègues de l'opposition, j'avais intégré le Conseil des Seniors en 2005 puisque je n'étais pas élu et je suis resté pendant un an et demi ou deux ans. Moi, je peux témoigner d'abord du sérieux du travail qui était fait par les seniors qui étaient présents d'une part, et quand j'entends qu'est-ce qui s'est passé ? Et bien il s'est passé des choses tout de même et je voudrais seulement donner un exemple puisque dans le groupe dans lequel je travaillais avec d'autres collègues seniors, nous avons échangé sur le déplacement à la fois en vélo et pédestre dans la Ville de Marcq-en-Barœul et au bout de quelques semaines, nous avons sorti grâce, en partie à la direction de la communication, deux flyers qui relataient effectivement les possibilités de déplacements en vélo et les consignes de sécurité bien entendu ainsi que le déplacement pédestre notamment dans les différents parcs de la Ville dont la plupart sont méconnus pour certains. Donc moi, je peux témoigner du sérieux du travail qui a été fait par certains de ces groupes.»*

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur DELEURY. Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE.

➤ **Intervention de Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE :** *«Oui Monsieur PICHON je suis très étonnée une fois de plus comme mes autres collègues de vos remarques aujourd'hui puisque même question à la commission avez-vous une remarque à faire Monsieur PICHON, vous étiez en visio ? Vous avez répondu non, non je n'ai rien à dire sur le Conseil des Seniors voilà. Donc ce que vous venez de dire est moyennement agréable. Je vais vous répondre sur effectivement certaines actions concrètes, par exemple, la mise en place du pictogramme seniors sur les présentations des associations, les flyers dont vient de parler Monsieur DELEURY qui ont demandé du travail, la mise en place de plusieurs conférences et ateliers de prévention. Les membres ont également participé à des actions intergénérationnelles comme « une rencontre pour un métier » avec des lycées et des d'ateliers de lecture en petite enfance ; c'est aussi à leur initiative que la Ville a proposé de nouvelles séances d'aquagym pour les seniors, séances d'aquagym qu'il a fallu vraiment gérer parce que ça fait un buzz, les visites du patrimoine, des escapades de visites, subventions aussi à l'achat d'une bande musicale lorsque les seniors ont visité les résidences seniors du territoire. Alors ce n'est pas exhaustif, si vous le voulez je peux vous faire une grande liste mais je regrette vraiment que vous ne vous soyez pas exprimé pendant la commission.»*

Monsieur le Maire : *«Merci. Nous n'allons pas insister mais vraiment les propos totalement outranciers, opaques, outrés, devoir d'exemplarité, je crois qu'il y a, à un moment donné, faut peut-être quand même avoir un tout petit peu de mesure et simplement connaître les dossiers dont nous parlons plutôt que de vouloir effectivement par des mots totalement hors de propos, hors du sujet, essayer de qualifier une politique. Je remercie Marc DELEURY parce que très franchement, il y a eu un très beau travail qui a été fait et j'avais encore récemment Annette DARNEL au téléphone qui me disait vivement qu'on puisse refaire tout cela en présentiel. Il y a toujours du bien, du moins bien, des choses que l'on peut améliorer et je pense qu'également pour tous nos aînés, c'était un magnifique moment de rencontre à chaque fois et, toute l'idée, c'est de faire en sorte que, quel que soit son âge, quelques soit sa situation on puisse être citoyen dans la Ville et un citoyen qui apporte sa contribution à la richesse de notre cité. Leur implication, dans les maisons de retraite ou autres, est des choses merveilleuses qui s'est déroulés avec le Conseil des Seniors. Nous espérons faire encore mieux et puis avec le concours de chacun de manière positive et respectueuse de chacun. Ecoutez nous allons voter cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

le groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq ne prend pas part au vote

La délibération 2021_03_0040DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci Françoise et bon courage pour la suite. Marie-Pierre JANSSENS va nous parler du rapport égalité hommes/femmes.

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui je vous présente le rapport sur l'égalité femmes/hommes de l'année 2020. Cette année, le rapport est présenté en deux parties : la Ville en tant qu'employeur et les actions de la ville en faveur de la promotion de l'égalité femmes/hommes.*

Sur les 600 agents que compte la Ville au 31 décembre 2020, on comptabilise 61% de femmes et 39% d'hommes ce qui correspond à la moyenne nationale. En 2020, la Ville a procédé à 31 recrutements dont 25 femmes. Malgré la crise sanitaire, 219 agents ont pu bénéficier de formation répartis en 51% d'hommes et 48% de femmes. De même, quarante-cinq agents ont bénéficié d'un avancement de grade dont 35% d'hommes et 64% de femmes, soit la même proportion que celle des effectifs.

Toutes les délégations et les actions menées par la Ville se sont attachées à promouvoir l'égalité femmes/hommes par la mise à disposition en nombre suffisant de places de garde pour permettre aux femmes, le travail à temps complet ou en facilitant le parcours de retour à l'emploi par la crèche à vocation d'insertion professionnelle ; par les actions à destination des seniors qui sont majoritairement des femmes ; par l'action du service logement qui veille attentivement à l'attribution de logements aux femmes notamment victimes de violences. Je n'ai repris que quelques points du rapport que je souhaitais relever. Vous avez pu lire l'intégralité dans le rapport qui a été présenté.

Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble de l'équipe des ressources humaines pour la richesse des informations contenues dans ce rapport. C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport et je profite de ce moment pour vous informer de l'activité de mes premiers mois. Dans le cadre de la nouvelle délégation et comme je m'y étais engagée, j'ai rencontré beaucoup d'instances au contact des différentes populations de notre Ville et de nombreux Adjoints tant cette délégation est transversale. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire que nous connaissons a mis en exergue la mobilisation des femmes. Elles ont toujours été nombreuses et majoritaires à s'impliquer pour les Marcquois les plus touchés par la pandémie tout en conciliant vie de famille et vie professionnelle. En cette période d'incertitude et de grande précarité pour certaines populations, il est important que nous marquions des temps forts pour continuer à rendre visible le sujet de l'égalité femmes/ hommes. Comme vous pouvez le constater au travers les différentes délibérations qui vous sont présentées, de nombreuses instances de démocratie participative sont mises en place. Dans chacune de ces structures, Conseils de quartiers, Conseil des Seniors, Conseil des Jeunes, Conseil des Enfants les Adjoints ont porté une attention particulière au respect de la parité femmes/hommes et je les en remercie. Cette année avec la difficulté de fédérer sans rassembler, il nous a semblé très important de mobiliser toutes les Marcquoises qui se sentaient concernées en s'affichant ensemble pour la journée internationale des droits des femmes. Je profite également de ce moment pour remercier toutes mes collègues pour leur implication dans la vidéo que nous avons réalisé pour faire également passer nos messages. Maintenant il s'agit pour la Ville de Marcq de continuer à monter en puissance sur les questions d'égalité femmes/hommes grâce à plusieurs pistes : continuer à lutter contre toutes les violences faites aux femmes ; contre les stéréotypes que ce soit dans la sphère scolaire, professionnelle ou familiale, dès le plus jeune âge. Nous nous appuierons sur les différentes associations de terrain comme le CIDFF et allons nouer d'autres partenariats comme avec l'association FACE MEL car les femmes ne doivent subir aucune limite dans l'exercice de leurs droits.

Comme nous venons de le faire pour la journée du 8 mars, marquer d'autres temps forts dans l'année comme le 25 novembre journée pour la lutte contre les violences ; travailler sur la promotion du sport au féminin et d'autres thèmes. Enfin, l'accord du 30 novembre 2018 nous impose l'élaboration du plan d'action triennal pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes visant à lutter contre les inégalités et discriminations. Ainsi d'ici le mois de juin 2021, date de présentation en Conseil, nous serons amenés à travailler ensemble avec tous les membres de l'équipe municipale pour élaborer ce plan et poursuivre les efforts que vous avez tous engagés dans vos domaines respectifs ressources humaines, petite enfance, éducation, culture et autres. J'aurai plaisir à œuvrer à vos côtés pour qu'ensemble nous fassions progresser la ville de Marcq-en-Barœul. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup Marie-Pierre. C'est vrai que tu dynamises beaucoup cette mission qui t'a été confiée et c'est bien de fédérer autour de toi beaucoup de monde pour un sujet qui était essentiel et très important, j'y avais participé en son temps en ma qualité de Vice-Président à ce que l'on appelait le CIDFF et je crois que c'est quelque chose aujourd'hui qui a pris une dimension toute particulière. Je te remercie pour ton implication avec toutes tes autres collègues et le travail est immense et nous allons continuer à travailler beaucoup sur ce sujet. Odile VIDAL-SAGNIER a demandé la parole. »*

➤ Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Cet état des lieux est très riche et correspond au schéma de diagnostic demandé dorénavant. Le nombre total d'agents municipaux s'élève à 541 agents titulaires et 60 agents contractuels, soit 601 agents comme l'a cité Madame JANSSENS. Je vais faire quelques commentaires sur l'ensemble du rapport. Comme les années précédentes, on peut noter que les femmes de catégorie C se retrouvent plus dans les métiers liés à la petite enfance, crèches, garderies ainsi que dans les écoles, Atsem ou personnel de service. Les hommes se retrouvent plus au cadre de vie et à la police municipale. On note que si l'avancement en grade qui est quasi automatique respecte la proportionnalité des genres, ce n'est pas le cas de la promotion interne sur un faible nombre de cas, il est vrai mais qui est nettement favorable à la population masculine et ce depuis plusieurs années. Si tous ces chiffres et graphiques sont intéressants, le document semble, par contre très pauvre, en matière de propositions innovantes pour faire évoluer la situation, j'ai entendu Madame JANSSENS nous dire qu'il y aurait un plan d'action en construction. Il serait vraiment intéressant de proposer un dispositif au sein des services municipaux qui assure l'égalité des salaires femmes/hommes et de l'accès égal aux promotions de cadre pour les femmes. Martine ROUSSEL-VANHEE et moi-même avons fait des remarques similaires, régulièrement ces dernières années. Par ailleurs, je me réjouis du dispositif proposé au collège Rouges-Barres, les filles ont le sens de l'orientation, qui va proposer à 30 jeunes filles de les aider à prendre une orientation après le collège. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *Merci Madame. Marie-Pierre.*

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : *«Oui, j'ai juste une petite précision concernant l'avancement. Pour les filières techniques, la progression est beaucoup plus rapide que dans les autres filières ce qui explique que forcément les hommes grimpent les échelons plus vite puisqu'ils sont plus, comme vous l'avez rappelé au cadre de vie et à la police.»*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. Quant au plan, je vous rappelle que Marie-Pierre avec toute la commission et toutes les personnes qui participent, sont en train de mettre en place un plan d'action triennal qui sera présenté soit au mois de juin prochain, soit au mois d'octobre, au début de l'automne, nous y travaillons très activement et je pense qu'il y a plein de belles idées qui sont en train de progresser. Si vous le voulez bien, nous prenons acte de ce rapport. Pascal LHERBIER vous vouliez dire un petit mot.»*

Pascal LHERBIER : *«Je voulais rappeler en fait que vous avez été titulaire d'une note de synthèse de différents services. Cette note de synthèse faisant 60 pages donc je félicite effectivement tous les services et je voulais rappeler aussi que cette note de synthèse est un exercice assez difficile et je voudrais ici dire qu'il pourrait y avoir parfois une fausse impression de comparaison, chaque service ayant dans son budget, des achats propres, du personnel utilisé, des actions de communication, des subventions accordées aux demandes des associations et que par rapport à cela, il est inutile de comparer sachant que certains services ou certaines délégations ne font pas apparaître des actions de communication qui sont dans le budget communication etc, donc cet exercice est particulièrement difficile et je voudrais rendre cet honneur à chacun des services et aux délégations.»*

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Donc, nous prenons acte de ce rapport. Je passe la parole à Jean- Louis MUNCH.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH** : *«Quatre délibérations. La première c'est l'adhésion au dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement d'électricité au sein de l'Ugap. C'est une délibération qui fait suite à celle sur le gaz, il s'agit d'une mutualisation pour essayer d'avoir de meilleures conditions financières. La deuxième délibération est un avenant à la convention de prestation de services avec la MEL relative à l'autorisation préalable de division des logements. C'est un dispositif qui nous permet d'être vigilant sur la division des logements de manière à lutter contre l'habitat indigne. Même si nous n'avons pas beaucoup de cas dans l'année, il est important de pouvoir effectivement être vigilant sur la manière dont les habitations sont rediviser. La troisième délibération est la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique de la MEL. C'est un dispositif qu'il est important d'intégrer puisqu'en fait, il va nous permettre d'avoir une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation ce qui nous permet d'appréhender l'environnement des résidences à travers un diagnostic des quartiers. Et enfin, la dernière délibération est celle sur le logement social. Avec 33506 logements et un pourcentage de 19,15%, la Ville reste malgré tout en deçà des 25% de logements sociaux imposés dans le cadre de la loi SRU.»*

En décembre 2020, un constat de carence a été prononcé par la Préfecture avec, comme conséquence immédiate, une augmentation des pénalités liées au nombre de logements manquants, il nous en manque un petit peu plus de 1000 et donc ce qui entraîne effectivement, une augmentation des pénalités et un abaissement du seuil de dix-sept à douze logements à partir duquel une obligation de logements sociaux est imposée. Dans le cadre cette délibération, nous vous proposons d'aller plus loin que ce que la Préfecture demande et d'imposer l'obligation de positionner des logements sociaux dès la création ou la construction de trois logements collectifs et partir de 10 logements individuels et sur la base du pourcentage que la MEL a mis en place, à savoir 30%. Par cette délibération, nous voulons marquer vraiment une dynamique sur cette politique de logement social en imposant immédiatement à partir de trois logements et dix logements du logement social.»

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup Monsieur Munch. Je pense que Monsieur PICHON a demandé la parole sur notre adhésion au groupe d'achats publics l'Ugap, vous avez la parole Monsieur PICHON.»*

➤ Intervention de Monsieur Jean-François PICHON : *«Oui merci Monsieur le Maire. Ma question est plutôt technique mais elle s'inscrit dans un contexte national particulier. Vous savez que l'Assemblée Nationale étudie depuis ce matin, le projet de loi sur le climat et ma question posait sur le niveau d'électricité verte prévu au contrat. Quel est l'objectif en termes d'électricité verte prévu au contrat passé à travers l'Ugap ? Et j'interviens après sur le logement social peut être.»*

Monsieur le Maire : bien sûr oui.

Monsieur MUNCH : *«Là je ne peux pas vous répondre. Je propose que l'on vous réponde dans le cadre du compte-rendu parce que je n'ai pas le détail précis.»*

Monsieur le Maire : *«C'est une question qui typiquement relève de ce que l'on peut poser comme question en commission. Je crois qu'une question technique de cette nature nécessite que l'on puisse regarder avec vous ce sujet. Merci nous allons voter les délibérations à l'exclusion de celle relative au logement social et nous allons aborder la question du logement social.»*

Pas d'observation. Elles sont votées à l'unanimité à l'exception de celle sur le logement social et vous avez la parole Madame ROUSSEL et ensuite Monsieur PICHON.

➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Chers Collègues. La crise du mal-logement est devenue alarmante dans notre pays. Des millions de personnes sont en attente d'un logement social ainsi qu'à Marcq. Notre groupe n'a pas attendu 2021 pour dénoncer cette situation et surtout proposer des solutions. Le gouvernement actuel n'a pas pris la mesure de la crise, bien au contraire, lui qui ponctionne les organismes HLM de plusieurs milliards d'euros depuis 2018, et a revu à la baisse les dispositifs d'APL.»*

La MEL dans les objectifs de son nouveau contrat triennal 2020-2022 envisage, pour notre Ville, la création de 512 logements locatifs sociaux. Les nouvelles règles proposées dans cette délibération vont donc dans ce sens en contraignant l'intégration de tels logements dans les programmes de construction. Mais seront-elles suffisantes ? Les loyers restent dans tous les domaines trop élevés ; les conditions à remplir pour devenir locataire, trop exigeantes. Certains propriétaires préfèrent laisser vides leur résidence secondaire ou la louer par l'intermédiaire direct de AIRBNB ou autres favorisant ainsi le renchérissement de l'immobilier. Alors qu'explode la demande de personnes fragiles, de jeunes en couple, de personnes seules ou âgées, ce qu'a fait apparaître au grand jour la crise du Covid, c'est ce qu'a souligné encore les derniers rapports de la fondation Abbé Pierre. Dans ces conditions, c'est bien d'une politique volontariste dont nous avons besoin. Nous voterons cette délibération.»

➤ **Intervention de Monsieur Jean-François PICHON** : *«Permettez-moi, Monsieur le Maire, de revenir par deux phrases sur la question de l'achat d'électricité. Si le détail, l'information est technique, il n'empêche que dans un plan de développement durable, dans la politique développement durable d'économie des carbonés, la question a tout son sens dans ce conseil.»*

Monsieur le Maire : *«Mais je n'ai jamais dit que votre question n'avait pas de sens. Je dis simplement que pour donner une formation technique au temps en être informés un petit peu avant pour que l'on puisse utilement vous répondre. Ce sont des questions purement techniques, ce n'est pas le Quiz ici, on peut quand même peut-être y travailler. Monsieur MUNCH répondez quand même à cette question.»*

Jean-Louis MUNCH : *«C'est juste une précision. Il y a les fournisseurs qui interviennent dans le cadre de l'Ugap, parmi les fournisseurs, nous avons des fournisseurs d'électricité verte comme par exemple Green Alpes. Par contre ce que je ne peux pas vous dire la répartition.»*

Monsieur le Maire : On donnera la répartition.

Monsieur PICHON : *«Merci Monsieur le Maire. Concernant le logement social. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers. Comme Monsieur MUNCH l'a évoqué, Monsieur le Préfet du Nord a pris, en décembre 2020, un arrêté de carence visant la commune de Marcq-en-Barœul. Le représentant de l'Etat y constate que notre commune ne remplit pas ses obligations en matière de construction de logements sociaux. Nous y découvrons aussi que l'amende infligée à notre Ville augmente fortement. Il semblerait qu'un recours gracieux ait été introduit par la Ville. Peut-être Monsieur le Maire, Monsieur MUNCH pourrez-vous nous éclairer sur ce sujet ? Nous savons que ce sujet est difficile et complexe et que votre majorité y travaille et nous comprenons bien. Atteindre le niveau de logements sociaux attendus par la loi en nombre et en surface ne peut évidemment se faire d'un simple claquement de doigts. Nous soutenons donc cette politique d'accroissement modéré. La délibération de ce jour est un outil qui va dans ce sens même si nous le savons bien tous, elle ne concernera que peu de situation. Pour toutes ces raisons, nous approuverons cette délibération.»*

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Des observations Monsieur MUNCH ?

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH** : *«Oui c'est vrai que ça concerne quand même pas mal de situations puisqu'avant le constat de carence, le seuil était à dix-sept logements et donc nous avons beaucoup de promoteurs qui faisaient des opérations à 16 logements et cela n'a fait qu'aggraver notre pourcentage puisque ça augmente le nombre de résidences principales. Nous avons été vraiment victimes de ces petites opérations à 16 qui passent très bien dans un quartier parce que ça n'apporte pas de flux supplémentaire, de problème de stationnement, ce sont des petites opérations qui sont vraiment les bienvenues, mais il était important que nous puissions effectivement abaisser ce seuil au maximum pour pouvoir contrecarrer les stratégies de nos promoteurs.»*

Monsieur le Maire : *«Comme d'autres villes, nous avons fait un recours, effectivement gracieux pour l'instant, parce que nous considérons que ce qui est à prendre en considération ce n'est pas une vision purement mathématique des choses, ce serait recommencer les mêmes erreurs que par le passé que de dire, pour répondre à l'objectif il faut concentrer les logements sociaux à un seul et unique endroit, c'est l'inverse de tout ce qu'il faut faire et ça n'a pas de sens humainement parlant, ça n'a même pas de sens. Je crois qu'effectivement ce qu'il faut prendre en considération c'est l'effort qui est fait par une ville, c'est la volonté qu'elle exprime au travers de sa politique d'aller vers les objectifs qui sont fixés. Je rappelle que l'objectif qui a été fixé, c'était 20% et donc nous y étions presque puisque nous sommes à 19,30% et le jour où nous arrivons au 20%, il y a un Ministre qui dit maintenant c'est 25%, sans aucune analyse, ça n'a pas de sens. Nous avons voulu expliquer la position de la Ville qui est dans une véritable volonté de remplir les obligations à caractère social qui lui sont dévolues. Les efforts que nous faisons se caractérisent notamment par la réhabilitation complète du quartier de la Briqueterie dont l'objectif est aussi de rééquilibrer ce quartier pour qu'il soit un quartier j'allais dire qui tourne au même diapason que tous les autres dans toute la Ville c'est d'ailleurs très bien perçu par chacun et puis également préciser quand même que la compétence logement, c'est une compétence qui est de la Métropole Européenne de Lille, c'est elle qui a la compétence habitat et la compétence logement. Ecoutez, mes chers amis, savez-vous que dans la périphérie de Marcq-en-Barœul ? Je ne vais prendre qu'un seul exemple, avec les villes toutes voisines des nôtres, à Marquette ou à Wambrechies, les nouveaux Maires ont bien conscience de ce sujet mais, entre Lille, La Madeleine, Marquette, Wambrechies et Saint-André, il y a 6.000 logements qui sont en construction, je crois qu'il faut quand même, raison gardée. C'est quelque chose auquel il faut bien réfléchir parce que derrière, il y a un certain nombre de conséquences et la vraie réflexion doit se passer niveau de la Métropole et non pas au niveau de chaque ville, prise individuellement. En plus, nous faisons tous les efforts et cette délibération le montre à nouveau mais avec raison, en étant raisonnable dans les approches que nous faisons mais en étant déterminés pour répondre aux obligations sociales qui sont les nôtres. Ecouter mes chers amis, Nous allons voter.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

*Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)*

*Les délibérations 2021_03_0043DEL ; 0044DEL ; 0045DEL et 0046DEL
Sont adoptées à l'unanimité*

Il y a une délibération déposée sur table relative aux tarifs de la Ferme aux Oies mais je pense que cela n'appelait pas d'observation de votre part.

Merci beaucoup à vous pour ce Conseil. Moi je vais vous proposer une chose, mes amis, il y a mon Directeur Général des Services auquel j'ai rendu hommage tout à l'heure, il y a tout le personnel municipal, et moi je vous propose une chose, ce Conseil est terminé et bien, je vous propose que pour tout le personnel municipal quel que soit le poste qu'il occupe dans la ville de Marcq-en-Barœul, nous l'applaudissons tous ensemble. Merci beaucoup. [Applaudissements]

Merci à tous. Bonne journée